

759^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 8 octobre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 17 JUILLET 2015 (N° 8.234)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. ANNONCE D'UNE PROPOSITION DE LOI DEPOSEE SUR LE BUREAU ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 9596).

II. DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI :

Projet de loi, n° 921, prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat (p. 9598).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2014

Séance publique

du mercredi 8 octobre 2014

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; M. Laurent ANSEMI, Délégué aux Affaires Juridiques.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Chef de Division ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je vous rappelle que cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

ANNONCE D'UNE PROPOSITION DE LOI ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce du dépôt, ce jour, d'une proposition de loi sur le Bureau de notre Assemblée.

Il s'agit de la

Proposition de loi, n° 217, de M. Jean-Louis GRINDA, M. Bernard PASQUIER et M. Jean-François ROBILLON relative aux priorités d'accès à l'emploi et portant création d'une commission du respect des priorités d'accès à l'emploi.

Je vous propose, compte tenu de son objet, que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

II.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

M. le Président.- Chers collègues, notre ordre du jour appelle à présent la discussion d'un projet de loi... Oui, Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Président, il était de tradition...

M. le Président.- ...Vous pouvez exposer de façon succincte si vous le souhaitez, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Je vous remercie beaucoup. Si j'ai une remarque également à faire, s'agissant des textes législatifs, pas les propositions, obligatoirement mais on avait pris l'habitude, lorsque j'étais Président, que tous les textes de loi soient inscrits sur le site du Conseil National parce qu'il y a beaucoup de professionnels ou de résidents en Principauté qui sont intéressés. Je pense que cela ne se fait plus automatiquement donc, si je peux me permettre de vous demander de bien vouloir veiller à la mise à jour du site dans ce sens.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général en prend note.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

La présente proposition du groupe Union Monégasque, soit la cinquième depuis le mois de février 2013, concerne la priorité d'accès à l'emploi et propose la création d'une commission du respect de la priorité nationale.

La priorité d'accès à l'emploi fait l'objet de rappels fréquents et d'une inquiétude constante des Conseillers Nationaux anciennement et actuellement.

Différents angles d'attaque ont été mis en place. Les majorités 2003/2013 ont privilégié l'écoute et le suivi par les Conseillers Nationaux en charge de ce difficile problème à savoir, essentiellement, le Président de l'Institution lui-même et le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, aidé par un membre du Cabinet chargé des Affaires Sociales. La majorité actuelle a choisi de confier la mission à un consultant.

Tout d'abord, la proposition actuelle maintient notre objectif d'aider nos compatriotes et poursuit le travail déjà accompli. Leur emploi reste une priorité absolue mais elle place aussi les enfants du pays en troisième rang de priorité, juste après les nationaux et les personnes ayant un lien direct familial avec un Monégasque. Que ce soit dans le secteur privé ou public.

L'union Monégasque a, en effet, toujours tenté de protéger les enfants du pays dans le respect des priorités dues aux Monégasques dans des actions d'information auprès des Parlementaires français et dans la création de rang utile de priorité dans le logement ancien protégé.

Ensuite, cette proposition demande une abrogation des lois de quotas édictées en 1934, ces lois sont inapplicables et inappliquées. Clairement, la population monégasque active devrait être trois fois plus nombreuse qu'aujourd'hui pour permettre de remplir les obligations légales. De même, l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés sont hors la loi aujourd'hui et devraient ainsi être poursuivies.

De plus, loin de nier l'excellent travail déjà réalisé au quotidien par les fonctionnaires chargés de vérifier que les priorités d'emploi sont respectées, nous proposons la création d'une Commission de la Priorité Nationale. Si une personne s'estime lésée par une absence de respect de sa priorité d'emploi, elle pourra la saisir. Les possibilités de saisine, la composition de cette commission, Gouvernement et Services de l'Administration, Conseil National, Conseil Municipal, Fédération Patronale et Syndicat y sont précisés de même que son fonctionnement et les conséquences de ces décisions.

Pour en finir, et afin d'éviter d'emblée les critiques acerbes et automatiques alors que les discussions avec l'Union Européenne sont sur le point de débiter, il faut être précis. Contrairement à une idée reçue, la détermination des rangs de priorité en fonction de la nationalité ou de la résidence ne constitue pas nécessairement une discrimination directe sur le terrain juridique dans la mesure où il ne s'agit pas d'exclure une autre catégorie de personnes.

En d'autres termes, la nationalité ou la résidence n'est pas une condition d'accès au marché de l'emploi, simplement une mesure positive et compensatoire à l'égard de ceux qui en sont les bénéficiaires.

Cela se confirme, au demeurant, au travers des conditions de qualification, d'expérience et plus généralement d'aptitude exigées pour pouvoir occuper les emplois en question. Nul ne se trouve privé du seul fait des rangs de priorité de l'accès à un emploi en Principauté.

In fine il est question de protéger une catégorie de personnes du fait du particularisme de Monaco, non d'en exclure d'autres qui, si elles remplissent les conditions posées par la législation, pourront prétendre à un accès à l'emploi. Cette proposition pourra même permettre au Gouvernement de puiser les exemples précis lors de ces futures négociations avec notre voisin européen.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur ROBILLON.

Donc, nous poursuivons notre ordre du jour, avec la discussion du

Projet de loi, n° 921, prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Je demande à Monsieur le Secrétaire Général de procéder à la lecture des dispositions générales de l'exposé des motifs.

M. le Secrétaire Général.-

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au titre de son domaine public, l'Etat est propriétaire d'une parcelle de terrain, en nature de voie publique, jouxtant l'unité foncière propriété de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers au droit de l'immeuble dénommé « Sporting d'Hiver » sur l'avenue Princesse Alice.

Cet ensemble foncier est régi par l'Ordonnance Souveraine n° 4.482 du 13 septembre 2013 portant délimitation et règlement d'urbanisme du secteur des quartiers ordonnancés. Il est situé dans l'îlot 1 de la zone n° 4 du quartier de « Monte-Carlo ».

Ces dispositions réglementaires permettent la réalisation d'une opération immobilière dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'édification d'un ou plusieurs bâtiments dans les emprises EB10a et EB10b dont les hauteurs sont variables, sans excéder la cote de + 98,50 m N.G.M. et dont l'architecture peut être résolument contemporaine, dans la perspective de réaliser un bâtiment exceptionnel sur le plan architectural ;

- l'édification d'un bâtiment bas dans l'emprise EB10c dans l'esprit « pavillon » qui ne doit pas apparaître comme un complément volumétrique des emprises EB10a et EB10b ;

- un indice de construction résultant des dispositions relatives à la volumétrie ;

- l'intégration de liaisons piétonnes reflétant un principe de perméabilité permanente des flux piétons du rez-de-chaussée depuis les emprises publiques périphériques.

L'opération d'aménagement envisagée par la Société des Bains de Mer au droit de l'emprise bâtie EB10b intègre une partie de voie publique au droit de l'avenue Princesse Alice.

La réalisation de cette opération d'aménagement au droit de l'emprise EB10b nécessite donc, conformément au plan parcellaire annexé au règlement, la désaffectation d'une parcelle de terrain du domaine public de l'Etat, en nature de voie publique, d'une superficie de 325,76 m² figurant sous teinte bleue hachurée rouge au plan parcellaire n° C 2014-0747 en date du 13 janvier 2014, pour l'intégrer à la future opération immobilière.

Cette désaffectation est l'aboutissement d'une réflexion d'urbanisme portant sur le secteur de la place du Casino.

Cette étude a permis de mettre en exergue, dans le cadre de la programmation des nouvelles constructions, l'importance du respect du rapport volumétrique avec l'Hôtel de Paris et certains bâtiments comme la « Galerie Charles III » et l'« Hôtel Métropole ».

L'élargissement de l'emprise EB10b sur une partie de l'avenue Princesse Alice permet d'assurer, via une courbe concave, une transition urbanistiquement cohérente avec les divers alignements des bâtiments susvisés.

Pour ce qui est du montage juridique de l'opération, en échange de la parcelle de terrain détenue par l'Etat, la Société des Bains de Mer procéderait à la dation de deux parcelles de 416 m² et de 274 m² situées avenue Princesse Alice devant les immeubles dénommés « Palais Saint James » et « Les Boulingrins », d'une parcelle de 159 m² environ sise dans le rond-point au droit de l'Hôtel « Monte-Carlo Bay » incluse dans le périmètre du projet d'aménagement « Testimonio II », ainsi que d'une parcelle de 16 m² environ en face de l'immeuble dénommé « Palais Saint James » à intégrer au domaine public de l'Etat compte tenu de la nécessité de modifier la voirie.

L'intérêt général de l'opération projetée réside, d'une part, dans la réalisation d'un immeuble à usage tertiaire qui comblerait en partie le manque de surfaces de bureaux dans ce quartier, d'autre part, dans le renforcement des réseaux, l'amélioration du schéma de circulation piétonnier dans la zone proche de l'opération, et, enfin, dans les parcelles revenant à l'Etat, en contrepartie, qui pourraient être intégrées à une future opération immobilière comportant des équipements publics et des logements domaniaux dans le cadre de l'opération « Testimonio II ».

L'opération projetée ne peut toutefois se concrétiser qu'après la désaffectation de la parcelle dont s'agit.

Aussi, conformément à l'article 33 de la Constitution, l'intervention du législateur est-elle requise afin que soit prononcée, avenue Princesse Alice, la désaffectation de la parcelle susmentionnée.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, Délégué à la Commission consultative de coopération avec la S.B.M., pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Nous voilà enfin réunis pour examiner ce projet de loi n° 921 prononçant la désaffectation, avenue

Princesse Alice, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, plus communément appelé, depuis son origine « désaffectation S.B.M. ». Ce texte n'a seulement été transmis à notre Assemblée que le 30 avril 2014, il a été déposé lors de la Séance Publique du 11 juin 2014, au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

L'objet de ce projet de loi, composé d'un unique article, est de désaffecter une parcelle de terrain de 325,76 m², située avenue Princesse Alice, afin de l'intégrer dans l'ensemble immobilier que souhaite réaliser la Société des Bains de Mer (S.B.M.) en lieu et place du Sporting d'Hiver.

En échange de cette désaffectation, la S.B.M. procéderait à une dation de deux parcelles situées avenue Princesse Alice devant les immeubles « Palais Saint James » et « Les Boulingrins », respectivement de 416 et 176 m², ainsi que d'un terrain de 159 m² au rond-point de l'hôtel Monte Carlo Bay.

Ce texte est clairement beaucoup plus important par sa portée politique que par son contenu. On le sait, la S.B.M. est au cœur de la vie des Monégasques, elle en emploie un nombre très important (qui pourrait être encore supérieur si le principe de priorité nationale était correctement respecté dans tous ses services), et ce projet traduit une inflexion forte de stratégie vers les métiers de l'immobilier. Pourtant, ce projet de loi a été étudié *stricto sensu* par le Conseil National sans vouloir s'immiscer dans la gestion de la S.B.M. ni négocier des contreparties.

Pour votre part, Monsieur le Ministre, vous êtes ici en qualité de chef du Gouvernement Princier et vous représentez également l'actionnaire majoritaire, situation qui peut relever parfois de la schizophrénie, on en verra au fil de ce rapport les conséquences.

En essayant de ne pas prendre trop de temps, votre Rapporteur va vous proposer de faire, à l'occasion de ce vote, un récapitulatif complet de ce projet. Entrons donc dans le vif du sujet d'un rapport que nous vous proposons de découper en six parties :

- Le parcours chaotique du texte,
- La décision controversée de destruction du Sporting d'Hiver,
- Le nouveau projet et ses oublis,
- Le financement du projet,

- L'analyse et l'équilibre des termes de la désaffectation,

- La conclusion et la préconisation de vote de la Commission.

LE PARCOURS CHAOTIQUE DU TEXTE

Lorsque nous avons été élus, en février 2013, on nous avait annoncé ce texte au plus tard pour la fin de cette même année.

En décembre 2013, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2014, s'agissant de ce projet de loi, vous nous avez dit, Monsieur le Ministre : « Nous sommes en train de finaliser les derniers détails et j'espère que nous pourrions, début 2014, vous saisir d'un projet de loi ».

De fait, il s'est encore écoulé plusieurs mois avant que la Haute Assemblée ne soit saisie de ce projet à article unique, accompagné d'un exposé des motifs et d'un descriptif de l'opération des plus inconsistants : décevant, car si ce projet de loi ne concerne qu'une parcelle de taille modeste, il est le prérequis indispensable à l'ambitieux projet de la S.B.M. dans le quartier du Carré d'Or. Et c'est à l'aune de cette ambition, de ses obligations et de ses conséquences, et non à la simple taille des terrains, que la Commission des Finances a voulu examiner le projet, et a adressé au Gouvernement, mi-juin, un nombre important de questions.

Il est clair que si les documents initiaux avaient été plus complets, les élus auraient soulevé moins d'interrogations. Ils regrettent qu'à ce jour encore trop de questions n'aient reçu que des réponses évasives, voire pas de réponse, ce qui n'est pas pour les rassurer.

Enfin, au-delà de ces mauvaises habitudes qu'il devient lassant de rappeler dans chacun de nos rapports, on a pu constater sur ce dossier, à de nombreuses reprises, des prises de position, de l'une ou l'autre des parties, montrant le peu de respect pour le vote de la Haute Assemblée, semblant le considérer comme acquis ou comme accessoire :

- Comment expliquer sinon que la parcelle faisant l'objet de la dation en face du Monte Carlo Bay ait été, dès l'origine, incluse dans les plans du projet immobilier Testimonio II ?

- Comment expliquer que de nombreux plannings de travaux ou d'investissements de la S.B.M. aient prévu des démarrages avant le vote de ce jour, et qu'il

ait fallu des mises au point très fermes du Conseil National pour corriger ce manque de respect ?

- Comment expliquer que le Président de la S.B.M. dise un jour à la presse que si le Conseil National se montrait trop lent ou trop exigeant, le projet pouvait se faire sans loi de désaffectation ?

- Est-ce enfin raisonnable et normal, Monsieur le Ministre, après tous ces mois d'atermoiements, d'essayer de mettre une pression déplacée sur le Conseil National en déclarant le 4 juin 2014 à Monaco Matin « Le vote de cette loi de déclassement constitue un élément préalable nécessaire à la concrétisation de l'augmentation de capital de la S.B.M. » ?

On a l'impression, à travers tous ces propos, que seul le Conseil National s'est préoccupé des intérêts de l'Etat dans cette négociation, et qu'*in fine* on le lui reproche, ce n'est pas vraiment glorieux.

LA DECISION CONTROVERSEE DE DETRUIRE LE SPORTING D'HIVER

Il est clair que le Sporting d'Hiver n'est plus un bâtiment adapté à notre époque : il est techniquement obsolète, il est devenu difficile à louer pour des événements, et il n'est pas économiquement intéressant de le conserver pour sa petite galerie commerciale, un cinéma, les bureaux de la Direction de la S.B.M., une exposition ou un tournoi de bridge annuel.

Sans doute aurait-on pu faire, depuis le temps, des travaux d'aménagement, de modernisation, pour trouver à ce bâtiment des utilisations plus fréquentes, mais on peut objectivement comprendre la logique économique de la S.B.M. qui, dans une forme d'impasse avec ce bâtiment, a recherché d'autres options.

Pour autant, on doit se poser la question du rôle de l'Etat dans l'autorisation de cette décision. Nous le savons tous, Monaco est un pays à la superficie plus que réduite, qui a toujours dû détruire pour reconstruire, oubliant les traces de son passé pour bâtir son futur, sans pouvoir garder, faute de place, les vestiges de son Histoire. Vous faites aujourd'hui travailler le Conseil National, et plus spécialement la Commission de la Culture présidée par mon ami Daniel BOERI, sur un projet de Code du Patrimoine, texte hypocrite pavé de bonnes intentions sans aucune portée normative ou contraignante, dont on peut penser que, même s'il avait été voté il y a dix ans, il n'aurait pas sauvé le Sporting d'Hiver : ici, ce ne sont pas les textes mais les hommes qui décident de la survie ou de la destruction d'un bâtiment...

Si nos grands voisins avaient dû régler cette question, ils auraient d'abord noté que les avis d'experts étaient partagés pour dire si le Sporting d'Hiver était ou non un bâtiment remarquable, méritant d'être sauvé. Mais en revanche, nul n'aurait contesté que ce bâtiment fait partie de la mémoire du pays et de ses habitants, et tous les experts que la Commission de la Culture a auditionnés nous ont dit qu'en matière de patrimoine, la valeur mémorielle est aussi importante que la valeur architecturale. Mais ici point de tout cela, et il a suffi que la S.B.M. néglige l'entretien de ce bâtiment pour le rendre moins séduisant et décide de produire quelques rapports d'experts à l'objectivité non vérifiée ainsi qu'une belle maquette du nouveau projet pour parvenir à son objectif et obtenir la décision qu'elle souhaitait.

Maigre consolation, le mobilier et l'ambiance de la Salle des Arts, témoins d'une époque, seront conservés à l'identique dans le futur projet.

Que l'on ne se méprenne pas, la majorité actuelle n'est pas en train de dire qu'elle est opposée à la décision qui a été prise, au contraire même sans doute pour la plupart de ses membres. Elle ne fait que constater la perversité d'un circuit de décision biaisé, d'autant plus que la majorité de l'époque a été d'une passivité absolue, passivité que certains élus de cette ex-majorité ont à maintes reprises déplorée.

Il est clair, et nous y reviendrons plusieurs fois au cours de cet exposé, que si l'accord des volontés prévu par notre Constitution avait été recherché avant que le projet ne soit bouclé et arbitré, certains éléments auraient été mieux pris en compte et le ressenti de cette décision aurait pu être bien mieux expliqué et accepté : il ne s'agit toujours pas de cogérer, mais d'appliquer nos textes au bon moment.

LE NOUVEAU PROJET ET SES OUBLIS

Cette loi de désaffectation ne concerne que la partie Sporting d'Hiver du chantier qui va s'ouvrir, mais la S.B.M. a logiquement choisi de réaliser simultanément le chantier de rénovation de l'Hôtel de Paris, les avantages d'une unique période de nuisances et d'une fin des travaux simultanée l'emportant sur les contraintes. Il est donc impossible de ne pas faire régulièrement référence au projet Hôtel de Paris et ce n'est pas là un hors-sujet par rapport au texte qui nous est soumis.

Le projet Hôtel de Paris a été fait avec l'idée directrice d'une rénovation et restructuration profondes, en gardant l'esprit du bâtiment existant. La décision

de conserver à l'identique la façade et les chambres sur la Place du Casino, tout comme certains espaces intérieurs et éléments de décoration, sont un signe clair. La décision connexe de ne pas fermer totalement l'Hôtel de Paris pendant les travaux, choix à l'opposé de celui fait par les palaces parisiens ou londoniens récemment rénovés, qui conduit à allonger la durée du chantier et en augmenter notablement le coût, va dans le même sens.

En revanche, là où certains attendaient un prolongement harmonieux de cet esprit Belle Epoque pour le nouveau projet Sporting d'Hiver, c'est une solution de rupture qui fut choisie. Ce n'est évidemment ni le rôle ni l'expertise de la Commission des Finances que de juger de cette décision ou des qualités architecturales du projet retenu.

Cependant tout comme on sait que l'ancien Sporting d'Hiver plaisait à certains et laissait d'autres indifférents, notre sensibilité de Monégasques n'est pas vraiment touchée par un projet qui paraît assez neutre et banal, qu'on a l'impression d'avoir déjà vu ailleurs. En dépit du choix d'un architecte renommé, non monégasque une fois de plus, on est là très loin d'un bâtiment aussi remarquable que le Yacht Club, à un emplacement qui méritait pourtant au moins autant de prestige.

Au-delà de ces considérations, revenons maintenant sur trois points, qui ont soulevé ou soulèvent encore de grandes inquiétudes.

Point 1 : le relogement provisoire des boutiques du Sporting, de l'avenue des Beaux-Arts et de l'Hôtel de Paris, dans ces structures étonnantes que sont les galets implantés sur les Jardins des Boulingrins. Là encore, on ne prendra pas parti sur le côté esthétique, mais on retiendra l'engagement ferme de la S.B.M., sur lequel le Conseil National sera très vigilant, qu'à l'issue des travaux ces installations seront démontées et que les jardins retrouveront leur aspect originel ou voisin...

Au-delà de ce côté esthétique, les élus ont été très inquiets d'apprendre que les négociations n'avaient pas abouti avec plusieurs locataires actuels et qu'on allait inaugurer cet espace avec un nombre significatif de cases vides : si l'on peut comprendre qu'il ne soit pas question de brader ces locaux, même temporaires, la situation est inquiétante, en termes d'image et de recettes, et nous espérons qu'une solution sera trouvée rapidement.

Point 2 : le relogement des cinémas, pendant les travaux et à l'issue de ces travaux.

Là encore, il est objectivement compréhensible, d'un point de vue économique, que la S.B.M. ne veuille pas mobiliser, dans le cadre du nouveau projet, des surfaces équivalentes aux actuelles avec une rentabilité assez faible.

En revanche la S.B.M. ne peut ignorer ses obligations dans l'animation culturelle du quartier, inscrites à son Cahier des Charges, et, si le Gouvernement ne le fait pas, le Conseil National se doit de les lui rappeler et de constater qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée par elle.

A la demande du Conseil National, l'Etat a proposé, de façon définitive, que la Salle du Ponant, à l'intérieur du Théâtre Princesse Grace, soit utilisée pour créer deux (petites) salles de cinéma et la S.B.M. s'est également engagée à équiper et aménager cette salle. Cette solution n'est pas suffisante à long terme, mais elle a un intérêt immédiat : maintenir une activité de cinéma au cœur de Monte Carlo et redynamiser le Théâtre Princesse Grace, avec une activité quotidienne complétant celle du théâtre et des associations. Le projet de multiplex dans le Centre Commercial de Fontvieille rénové complètera ultérieurement cette offre. Cette solution nous apparaît donc comme une réponse satisfaisante à terme au problème initial.

Ceci étant, ce soutien « providentiel » de l'Etat pour trouver une solution à un problème dépendant de la S.B.M. est aussi, au-delà du côté logistique, une aide financière. Nous n'y avons aucune opposition, mais il aurait été préférable, pour la justesse et la sincérité de la présentation de l'équilibre des termes de l'échange, que ce soutien de l'Etat (ou cette réduction des charges de la S.B.M. si l'on préfère) apparaisse dans la réponse sur la valorisation de l'échange.

Point 3 : les parkings.

Ce n'est qu'en novembre 2013, à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude, que les élus ont vu, pour la première fois, un plan détaillé du projet avec les parkings envisagés. Instantanément, ils ont alerté le Gouvernement sur la nécessité de prévoir des places de parkings publics supplémentaires, tant il est évident que le nombre de places est déjà insuffisant dans ce quartier, et ont fait part de leur étonnement que ce point n'ait pas été discuté plus tôt avec la S.B.M., car ce projet immobilier et commercial ne manquera pas de démultiplier le nombre de visiteurs.

Les Elus peuvent aisément comprendre et admettre que la S.B.M. construise un projet avec des parkings dimensionnés pour répondre aux stricts besoins dudit projet, mais ils ne comprennent pas pourquoi l'Etat n'a jamais voulu prendre en compte cette réalité des besoins du quartier et n'a jamais fait pression sur la S.B.M. pour traiter le fond de cette question cruciale : n'oublions pas qu'il s'agit d'un aménagement public sur lequel on ne pourra plus revenir avant une éternité et que l'Etat aurait évidemment financé.

Et donc, depuis près d'un an, plutôt que d'essayer de trouver des solutions, chacune des parties, en évidente connivence avec l'autre, a multiplié les explications fumeuses. Du côté du Gouvernement d'abord :

- Un bilan contestable des plus et des moins au niveau du Parking des Boulingrins qui voudrait montrer que la capacité actuelle suffira, après les déménagements S.B.M. en cours (alors que, d'ores et déjà, le Service des Parkings Publics reconnaît un nombre très élevé d'abonnements en attente),

- La disponibilité, dans un avenir assez proche mais non évalué, de places de parking achetées par l'Etat dans l'opération Crémaillère (qui, rappelons-le sans rire, est enlisée depuis plus de vingt ans, et dont rien ne permet de dire qu'elle démarrera un jour prochain).

Quant à la S.B.M. :

- On nous a parlé du retard que cela provoquerait sur le chantier, d'abord chiffré à un gros trimestre, puis à six mois, et la semaine dernière à environ un an !!! Oseriez-vous, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller, défendre cet argument de la S.B.M. devant des experts indépendants ?

- On nous a ensuite parlé du coût des études à reprendre. Primo, il n'aurait pas eu un impact significatif sur le projet, secundo, nous considérons que celles-ci auraient dû être réalisées en amont et être déjà disponibles.

- Enfin, on nous présente une facture de perte de revenus d'exploitation, en cas de retard de chantier, qui, elle aussi, a grimpé au fil des mois, et s'établirait aujourd'hui entre 55 et 60 millions. Aucun élément n'a jamais été fourni au Conseil National pour étayer ce chiffre, qui ne peut donc être validé par nous : on peut sans doute penser que c'est un chiffrage qui suppose que tous les appartements et tous les bureaux sont loués au jour de la livraison, n'est-ce pas une douce utopie ?

A qui peut-on déceimment faire avaler ces arguments ? Que la S.B.M. essaye, soit, c'est son jeu même si c'est maladroit, mais que le Gouvernement choisisse le même terrain et ait perdu sciemment du temps pour expliquer aujourd'hui que c'est définitivement impossible, ce que nous continuons à contester, nous sommes obligés de vous dire, Monsieur le Ministre, que la situation que vous avez cautionnée porte un grave préjudice aux intérêts de l'Etat.

La majorité Horizon Monaco a clairement fait savoir que cette situation était inacceptable, mettant une pression suffisamment forte pour que le Gouvernement finisse par admettre la réalité du besoin dans le quartier, et propose très tardivement une solution alternative.

Les Elus ont pris bonne note d'un courrier du Ministre d'Etat en date du 19 septembre 2014 indiquant que les crédits pour la réalisation des études sur un nouveau parking, sous les jardins jouxtant le Casino et l'avenue des Spélugues, seront inscrits au Budget Primitif 2015. Nous sommes évidemment satisfaits que le Gouvernement ait entendu notre requête de bon sens, que nous avions manifestée lors des séances privées consacrées au Budget Rectificatif mais à ce stade, les informations dont la Commission dispose sont limitées : 400 places de parking, un chantier qui devrait durer trois ans, un coût d'environ 40 millions d'euros, (ce qui nous semble dangereusement sous-estimé, compte tenu de la technique de réalisation envisagée).

Nous restons donc dans l'attente d'une confirmation aussi urgente que possible des éléments techniques sur ce dossier, avec une question complémentaire fondamentale : et si cette solution n'était pas techniquement et/ou économiquement viable ? Ceci n'est pas une vue de l'esprit et nous nous devons d'alerter le Gouvernement sur les conséquences désastreuses que provoquerait une telle conclusion des études.

Si l'on doit a priori se satisfaire de cette proposition arrachée au Gouvernement, si l'on peut penser qu'elle répond en grande partie à la question, on ne peut que regretter ce qui restera une grave occasion manquée : on aurait pu, on aurait dû faire cette extension du parking du Sporting d'Hiver, ce qui n'avait aucune raison d'empêcher de faire, un jour, ce parking des Spélugues. Votre Rapporteur fera état, un peu plus loin, de l'avis de la Commission sur ce point, mais il est prévisible que certains Elus ne voteront pas ce texte de loi, au motif du mauvais traitement de cette question qu'ils jugent fondamentale.

LE FINANCEMENT DU PROJET

Il a toujours été indiqué que le coût du projet complet, Hôtel de Paris et Sporting d'Hiver, se situait autour de 300 millions pour chacun des deux projets. C'est d'évidence un investissement lourd pour une société dont les résultats sont négatifs depuis plusieurs années et à la trésorerie fragile. Mais bien sûr les actifs sont là, bien sûr l'actionnaire majoritaire a les reins solides, bien sûr rénover l'Hôtel de Paris est devenu nécessaire et porteur de renouveau, et bien sûr le projet immobilier du Sporting est créateur de valeur. Il n'y a donc pas eu beaucoup d'hésitations pour décider de le faire.

Si l'on reprend alors, les pistes envisagées pour financer cette opération, on constatera qu'elles ont beaucoup changé depuis dix-huit mois :

- Il fut d'abord question de découper le besoin en trois tiers, l'un qui serait traité par une augmentation de capital, l'autre par un emprunt bancaire, le dernier par des cessions d'actifs : il fut question du Balmoral, de La Vigue, puis cette dernière option fut oubliée.

- On envisagea alors qu'un tiers fût couvert par une augmentation de capital et deux tiers par l'emprunt. Parallèlement, la cession de parts de l'Etat à de nouveaux actionnaires était évoquée : le Conseil National exprima clairement son opposition à ce que la part de l'Etat descende en-dessous de 60 %, ce qui avait apparemment été envisagé, et ce seuil plancher fut retenu. On expliqua alors que de nombreux candidats, aux profils très divers, étaient acheteurs de ces 9 %, qu'on allait établir une « short-list » affiner les critères et les synergies, pour prendre une décision. En définitive, l'option de cession des pas de porte est apparue pour représenter environ un tiers de l'augmentation de capital.

- C'est donc avec une grande surprise que, lors de la dernière Commission Plénière d'Etudes, le Conseil National a entendu le Ministre d'Etat et le Président de la S.B.M. indiquer qu'on mettait entre parenthèses la recherche de nouveaux investisseurs et que l'Etat allait non seulement souscrire toute sa part de l'augmentation de capital, à hauteur de ses 69 % donc, mais que de plus il apportait sa garantie en cas de non-souscription partielle des 31 % restants (hypothèse certes peu probable, mais néanmoins couverte). L'éventuelle entrée de nouveaux actionnaires serait donc remise à plus tard.

Le Conseil National regrette que cette solution n'ait finalement émergé qu'après de nombreux mois d'atermoiements. Mais là encore, que l'on ne se

méprenne pas, elle recueille son plein accord. En effet, dans la mesure où l'Etat croit à ce projet et a les moyens de le financer, il aurait tort d'en proposer le financement, et donc les bénéfices escomptés, à des tiers.

Mais on ne peut pas, une nouvelle fois, ne pas s'étonner de la très surprenante méthode de communication et de décision du couple S.B.M. – Gouvernement, et même si les Parties s'en défendent, tout le monde pense aujourd'hui que si le plan trois a été déclenché, c'est parce que le plan deux a échoué : vrai ou faux, c'est en tous cas l'impression qui est donnée, et elle n'est clairement pas bonne pour l'image de la société.

A ce stade de notre rapport, tout observateur objectif est obligé de constater que, sur tous les points de ce dossier, l'Etat a toujours joué son rôle, au-delà même de ses obligations, qu'il a toujours répondu aux attentes et visions de la S.B.M., visiblement sans exiger ou obtenir grand-chose en retour. Je parlais de schizophrénie en début de rapport, il semble plus que clair qu'entre l'Etat régalien et l'Etat actionnaire, que vous représentez tous les deux Monsieur le Ministre, le premier s'est totalement effacé devant le second.

Le Conseil National a toujours pensé qu'il était important de soutenir la S.B.M. dans le montage et la réalisation de ce projet, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de Monaco. Il ne reprochera donc pas au Gouvernement d'avoir partagé cette vision, mais d'avoir négligé d'obtenir les contreparties légitimes.

L'ANALYSE ET L'EQUILIBRE DES TERMES DE LA DESAFFECTATION

La Commission n'a jamais oublié le lien fort entre la S.B.M. et l'Etat, actionnaire à près de 70 %, et elle a étudié cette désaffectation dans son ensemble, au-delà des seuls éléments financiers, d'intérêt limité puisque les poches de l'Etat et celles de la S.B.M. sont largement communicantes. C'est au niveau stratégique et fonctionnel qu'il faut vérifier si les intérêts de l'Etat ont été correctement défendus, et à ce titre les réponses du Gouvernement pour ce qui concerne le caractère équitable de l'échange de parcelles n'ont pas été très convaincantes.

Pour l'Etat, l'intérêt général de cette désaffectation porte sur trois points :

- L'amélioration du schéma de circulation piétonnier.

- L'intégration d'une parcelle à une future opération immobilière comportant des appartements pour les nationaux et des équipements publics.

- La réalisation d'un immeuble à usage tertiaire.

Pour ce qui concerne la circulation piétonnière, il est un fait que la désaffectation permet de créer une large rue centrale d'environ seize mètres de large, qui facilite la liaison entre la partie haute des Jardins du Casino et l'Avenue des Beaux-Arts. Les Elus se félicitent que des dispositions aient été prises afin de permettre l'accessibilité des commerces et des jardins aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce qui concerne la parcelle acquise en dation au rond-point de l'hôtel Monte-Carlo Bay, on peut arguer sans mauvaise foi qu'elle n'était d'aucune utilité à la S.B.M. et aussi qu'on aurait pu envisager l'opération immobilière Testimonio II sans elle. De fait, son intégration dans l'emprise de ce projet est cohérente pour l'Etat.

Enfin, pour ce qui concerne la réalisation d'un immeuble à usage tertiaire, celui en fait pour lequel cette loi est nécessaire, il est clair qu'il va contribuer à combler le déficit de bureaux en Principauté, donc à permettre l'accueil ou la croissance de sociétés. C'est pour la S.B.M. une source de revenus dans ce projet, c'est pour l'Etat un élément fort qui complète sa politique d'attractivité et d'accueil (et générera de la T.V.A., ce qui n'est pas négligeable).

La quantification de cet échange, aux enjeux plus stratégiques qu'économiques, est donc très délicate, même si la Commission en approuve l'état d'esprit, elle regrette qu'un vrai travail de chiffrage n'ait pas été produit.

LA CONCLUSION ET LA PRECONISATION DE VOTE DE LA COMMISSION

Le rappel de l'ensemble des composantes de ce dossier, que votre Rapporteur vient de faire, permet de délivrer plusieurs conclusions évidentes :

- Cela n'étonnera hélas plus personne, l'application des principes et usages constitutionnels a été sans cesse écornée, toujours au détriment du rôle du Conseil National, qui s'est retrouvé à de nombreuses reprises placé devant un fait accompli.

- Lorsque les élus ont voulu jouer leur rôle de conseil, ils n'ont été que marginalement entendus. Vous m'en voudrez peut-être de le rappeler encore, le traitement de la question des parkings est calamiteux :

les élus ont dû attendre novembre 2013 pour voir, pour la première fois, le projet détaillé, ils ont exprimé leurs réserves, près d'un an est passé, un an d'arguments de mauvaise foi, un an pendant lequel on aurait pu rattraper cette faute et pendant lequel on a choisi de s'entêter. Si aujourd'hui la question s'achève par ce que je qualifierai de « moindre mal », c'est uniquement à cause de la pression que les élus ont mise sur le Gouvernement pour trouver une solution: pourquoi a-t-il fallu le rapport de forces plutôt que le seul bon sens ?

- Votre Rapporteur l'a dit en introduction, le Conseil National a eu la sagesse de ne jamais mélanger les genres, de ne jamais se servir de ses prérogatives dans le vote de cette loi de désaffectation pour exiger des choses qui n'y étaient pas directement connectées. Certains nous le reprocheront, parleront d'occasion manquée, ils ont peut-être raison, mais une nouvelle fois, je n'ose dire la dernière, le Conseil National a fait le pari de la raison et du bon sens. Mais ne pas tout mélanger ne signifie pas ne pas avoir de mémoire. Toutes les promesses faites par la S.B.M. au Conseil National, directement ou par votre entremise, Monsieur le Ministre, sont aujourd'hui en attente de réponses :

- qu'il s'agisse du plan Jeux ou de l'Ecole des Jeux,
- qu'il s'agisse du respect de la priorité nationale tous secteurs confondus (y compris le secteur des jeux touché également à son tour),
- qu'il s'agisse du dialogue social,
- qu'il s'agisse de la réflexion sur l'évolution de la stratégie et des métiers de la S.B.M., ou même, soyons plus ambitieux encore, d'une réflexion sur la place de la S.B.M. à Monaco, l'évolution de son rôle social, de ses obligations institutionnelles, de son mode de management.

On nous promène, on nous oublie, mais je ne crois pas que la majorité acceptera cette stratégie d'enlèvement et de non-information pendant cinq ans : vous n'êtes pas responsable de tout, Monsieur le Ministre, mais vis-à-vis de la S.B.M., vous êtes notre point de passage obligé, vous êtes donc responsable de notre faible information.

Votre rapporteur aura donc beaucoup de sympathie pour ses collègues qui voudront prendre au mot le Président de la S.B.M. lorsqu'il exprima qu'il n'avait pas forcément besoin d'une loi de désaffectation pour mener à bien ce projet, et lui refuseront leur vote, l'obligeant alors à refaire les études de l'immeuble de bureaux. On pourrait ainsi mesurer que le retard du chantier, puis les pertes d'exploitation immédiates et à long terme, seraient sans commune mesure avec

celles qui nous ont été objectées pour refuser le traitement adéquat de la question des parkings.

Votre rapporteur vous invite à voter en faveur de cette loi de désaffectation devant un projet fondamental pour la S.B.M. et pour la Principauté. Il ne donne en revanche aucun quitus pour la manière dont le Conseil National n'a pas été considéré sur le traitement de ce dossier mais préfère se tourner vers l'avenir que ressasser le passé.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Ministre d'Etat qui souhaite vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, Monsieur le rapporteur, je vous remercie.

Avant de répondre aux nombreuses questions que vous avez soulevées dans un rapport certes exhaustif mais qui ressemble parfois à un bien excessif réquisitoire contre la S.B.M. et le Gouvernement, je voudrais vous dire en premier lieu, Monsieur le rapporteur, que je suis quelque peu perplexe à l'écoute de la conclusion de celui-ci. Ne le prenez pas mal mais vous avez à plusieurs reprises, à propos du Gouvernement, voire du Ministre, parlé de schizophrénie, à écouter votre conclusion je me demande s'il n'en existe pas certains symptômes lorsque l'on invite ses collègues à voter un projet de loi tout en exprimant sa plus grande sympathie pour ceux qui ne le voteront pas.

N'étant pas médecin je ne me prononcerai pas, je préfère en définitive saluer Monsieur le rapporteur, plus sérieusement, la conclusion, votre prise de position finale en faveur du vote de ce texte, de ce projet fondamental, comme vous le soulignez, pour la S.B.M. et la Principauté de Monaco.

Comme vous le dites, arrêtons de ressasser le passé et tournons-nous vers l'avenir. C'est en tout cas la position qu'a adoptée résolument le Gouvernement en apportant son soutien à ce projet et en l'aidant à se concrétiser, à dépasser les difficultés et elles furent nombreuses, je veux bien le reconnaître avec vous.

Pour la facilité de la compréhension de ma réponse je vais, Monsieur le rapporteur, reprendre le schéma de votre exposé.

Vous avez tout d'abord parlé du parcours chaotique du projet de loi. Vous m'avez cité pour affirmer que dans sa phase de finalisation ce projet avait subi de nombreux retards pour aboutir au dépôt d'un texte insignifiant doté d'un seul article, ce qui en définitive a conduit le Conseil National et plus particulièrement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à rallonger son délai d'examen. Tel n'est pas, Monsieur le rapporteur, ma lecture des choses. Dans la déclaration que vous citez, faite je le rappelle en toute fin d'année 2013, j'ai annoncé, effectivement, que j'espérais pouvoir déposer ce projet de loi début 2014 et c'est exactement ce qui a été fait puisqu'il vous a été transmis au mois d'avril. Il ne contient, effectivement, qu'un seul article mais vous conviendrez avec moi que c'est la pratique du genre en matière de loi de déclassement.

Il a suscité de votre part de nombreuses interrogations ce qui est légitime compte tenu des incidences de ce projet. Vous avez souhaité examiner ce dernier non pas en vous limitant au strict domaine de l'échange mais en portant votre réflexion sur l'intégralité de l'opération engagée et ses conséquences, tant pour la société que pour Monaco. Vous nous avez adressé le 20 juin 2014 un nombre important de questions. Nous avons fait la meilleure diligence pour y répondre de manière la plus détaillée possible, avec des schémas, des plans, des tableaux chiffrés, dès le 7 juillet, c'est-à-dire quelques jours seulement après.

Je regrette aussi, Monsieur le rapporteur, que vous pensiez que le Gouvernement montre peu de respect pour le vote de l'Assemblée, alors qu'au contraire l'autre citation que vous me prêtez, et que j'assume pleinement, démontre le contraire. Oui, Monsieur le rapporteur je le confirme, le vote de cette loi de déclassement constitue un élément préalable nécessaire à la concrétisation de l'augmentation de capital de la S.B.M.. L'affirmer ce n'est pas exercer une quelconque pression sur le Conseil National mais bien au contraire reconnaître un état de droit concernant les pouvoirs de l'Assemblée et il était hors de question pour le Gouvernement, et je l'ai redit à plusieurs reprises publiquement et en privé au Président de la S.B.M., que l'on anticipe sur ce vote. C'est pour cette raison aussi que le Gouvernement s'est opposé à ce que les travaux ne commencent avant que vous ayez la loi que nous examinons aujourd'hui. Le Président du Conseil National d'ailleurs s'est exprimé à ce propos de façon claire et précise dans le même sens. Nous nous sommes donc parfaitement rejoints sur ce sujet.

Si nous avons intégré dans le projet Testimonio II la parcelle que doit nous céder en échange la S.B.M.

c'est parce que nous savions qu'elle était importante pour ce projet et elle l'était particulièrement pour permettre un accès facilité aux locaux de la future école Internationale. Nous avons, effectivement, anticipé pour ne pas retarder le traitement de l'appel d'offres qui a été lancé et qui va permettre à Testimonio II d'offrir de très nombreux logements aux Monégasques. Que n'aurions-nous pas entendu si nous avions tergiversé et retardé l'aboutissement de ce projet. Ce faisant nous n'avons rien empiété ou méconnu des prérogatives du Conseil National puisque le projet de loi sur Testimonio II dont le vote est, lui aussi, un préalable nécessaire je le rappelle, au lancement du projet et au respect du délai de livraison n'est programmé qu'après celui qui nous réunit ce jour. Si celui-ci s'avère en définitif négatif, eh bien Monsieur le rapporteur nous aurions la solution de racheter cette parcelle devant l'école Internationale, à la S.B.M..

Pour conclure sur ce point, le Gouvernement ne reproche rien au Conseil National sur le traitement de ce projet de loi. Il trouve, au contraire, normal qu'il l'examine en détail au fond, dans tous ses aspects. Il ne peut accepter en retour que l'on insinue qu'il ne s'est pas préoccupé des intérêts de l'Etat. Tel n'est pas le cas sur ce dossier comme sur tous les autres, garant qu'il est, qui plus est de l'intérêt général.

Vous revenez ensuite sur la décision controversée de détruire le Sporting d'hiver pour souligner que vous qualifiez de poursuite d'un circuit de décisions biaisées qui aurait conduit l'Etat à délivrer cette autorisation. Qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le rapporteur, que j'ai du mal à apprécier cette remarque. Que les choses soient claires sur ce projet, je n'entrerai naturellement pas dans le débat entre le pour et le contre de cette démolition ni encore moins dans celui de la mémoire immatérielle que je respecte trop ainsi que les opinions de chacun mais je voudrais simplement rappeler que nous sommes dans un Etat de droit et qu'il existe des procédures en la matière qui ont été parfaitement respectées. Quelles sont-elles ? Elles reposent sur les avis préalables du Comité Consultatif pour la Construction et de la Mairie. Ont-elles été respectées ? Oui, bien sûr ! Le Comité Consultatif pour la Construction, au sein duquel le Conseil National a deux représentants, s'est prononcé à deux reprises et favorablement, respectivement le 21 mars 2013 séance lors de laquelle les deux membres du Conseil National étaient absents mais certes c'était quelques semaines après les élections et le 20 mars 2014 séance à laquelle, Monsieur le Président, vous avez participé. Le Conseil Communal quant à lui, lors de sa séance publique du 27 mai 2014 a approuvé ce

projet, 10 voix se sont prononcées pour, zéro contre et il y a eu 2 abstentions. Alors, Monsieur le rapporteur, je pense au contraire que les procédures ont été respectées et qu'il n'y a rien de biaisé dans tout cela.

J'en viens maintenant à la partie de votre rapport sur le nouveau projet et ses « oublis ». Je me garderai d'abord, en tout premier lieu de porter un quelconque jugement en public sur l'esthétique du nouveau projet, même si à titre personnel je ne suis pas choqué. Je m'associerai, par contre, à votre appréciation positive portée sur le fait que la décision a été prise de rénover concomitamment l'Hôtel de Paris sans le fermer. C'est une décision qui n'est pas idéale, la non fermeture pour la réalisation des travaux, mais qui s'imposait et que le Gouvernement a fortement soutenue, pour employer un euphémisme.

S'agissant du relogement provisoire des boutiques du Sporting qui viennent d'être inaugurées par notre Prince Souverain vendredi dernier, la S.B.M. a bon espoir que les dernières négociations soient bouclées prochainement et je vous confirme qu'il s'agit bien d'une opération provisoire. Les jardins qui vont être d'ailleurs agrandis à cette occasion retrouveront, bien entendu, leur place et leur aspect.

S'agissant du cinéma, c'est un sujet sur lequel, j'en conviens, le Conseil National s'est montré attentif et sur lequel le Gouvernement a, effectivement, joué un rôle que vous qualifiez de soutien – j'emploierai un autre qualificatif pour parler du rôle du Gouvernement dans le cinéma, mais admettons soutien – je précise au demeurant que c'était une obligation contractuelle de la S.B.M.. La solution du Théâtre Princesse Grace a pu être retenue et, sans pouvoir devenir définitive, en complément, bien sûr, nous l'avons déjà dit, du projet de multiplexe qui est envisagé au Centre Commercial de Fontvieille. Nous aurions pu, effectivement, l'intégrer dans la valorisation de l'échange mais l'essentiel est je crois d'avoir su trouver une solution qui fonctionne désormais car un cinéma dans ce quartier, hors de toute considération découlant du cahier des charges de la S.B.M., est une nécessité.

J'en viens maintenant à la question des parkings pour évoquer ce que nous n'avons pas pu faire et ce que nous allons faire.

Dire que la situation que nous aurions cautionnée porte un gros préjudice aux intérêts de l'Etat me paraît déplacé. Quelle est la réalité ? La S.B.M. a présenté un projet avec un nombre de parkings réglementaires, voire plutôt excédentaires. Nous avons essayé de voir avec elle, suite en partie à la demande du Conseil National, s'il était envisageable d'agrandir et de

construire un, voire deux niveaux supplémentaires de parkings. Cela n'a pas été possible pour plusieurs raisons. D'abord en raison du rallongement du délai de livraison, confirmé par nos services, même si on peut discuter à deux ou trois mois près, mais également la seconde raison, l'impact financier qu'aurait eu ce retard, lequel aurait été selon la S.B.M. considérable avec qui plus est un inconvénient majeur lié à un certain retard de la réouverture de l'Hôtel de Paris. En effet, il était difficile de rouvrir l'Hôtel de Paris alors même que les travaux du parking continuaient à côté. On peut toujours discuter ces chiffres, les critiquer, mais il est incontestable qu'ils sont là et je ne me souviens pas d'ailleurs, Monsieur le rapporteur, qu'ils aient été clairement contestés lors de la dernière Commission tripartite et alors même que les dirigeants de la S.B.M. étaient présents. En tout cas, le Gouvernement de son côté joue la transparence puisque je viens de vous faire parvenir l'étude d'impact réalisée par la S.B.M. à notre demande sur ce projet de parking.

Le Gouvernement a recherché avec la S.B.M. une solution alternative, réaliste, qui puisse être menée à bien dans les délais. Cette solution existe et je vous le confirme, Monsieur le rapporteur, elle est techniquement réalisable. Les Services du Gouvernement ont été formels, il ne s'agit pas d'un projet en l'air, d'une parole verbale, mais d'une réalité dont d'ailleurs les premiers crédits sont inscrits dans le Budget Primitif et même dans le Budget Rectificatif que vous avez voté hier soir. Nous pourrions bien construire 400 emplacements supplémentaires livrables au moment de l'achèvement des travaux du nouveau Sporting d'hiver, peut-être avant, avec ceux déjà libérés récemment par les salariés de la S.B.M. aux Boulingrins (une centaine je le rappelle) et la centaine de plus qui sera rendue lors de la livraison du futur parking, cela fera 600 places pour du stationnement public dans ce quartier. Alors, est-ce une occasion manquée ou bien n'est-ce pas plutôt une nouvelle opportunité qui a été saisie ? Chacun est libre d'en juger, c'est comme la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine.

Je vous rejoins tout d'abord dans votre constat, il n'y a pas beaucoup d'hésitations à avoir pour décider de le faire. Pour son financement, c'est vrai, différentes pistes successives ont été évoquées, la réflexion a évolué. Alors on peut toujours comme vous le faites, regretter que la solution n'ait pas été envisagée avant de nombreux mois de discussion. Ma préoccupation, et celle du Gouvernement, est aujourd'hui ailleurs. Sommes-nous arrivés à la bonne solution pour la S.B.M. et pour la Principauté de Monaco ? Eh bien comme vous, Monsieur le rapporteur, je crois que oui et il faut s'en réjouir publiquement. Oui, c'est une

bonne solution. Lorsque la S.B.M. procédera à l'augmentation de son capital, le Gouvernement y contribuera naturellement à sa hauteur en qualité d'actionnaire majoritaire mais il apportera aussi dès son lancement sa garantie pour la totalité de la souscription après, bien évidemment, avoir recueilli l'accord de la Commission de Placement de Fonds.

Ce n'est pas une solution par défaut, décidée en dernier recours parce que les autres solutions avaient échoué. C'est, au contraire, une solution qui a muri progressivement pour arriver à s'imposer naturellement et qui je le crois, place la S.B.M. en meilleure position pour l'augmentation de son capital. Comme vous, nous pensons en effet qu'il est du devoir de l'Etat de soutenir la S.B.M. dans la réalisation de ce projet, il n'y a pas de mélange de genres, nous agissons en qualité de puissance publique lorsqu'il le faut, exemple : le cinéma, exemple : la non-fermeture de l'Hôtel de Paris pendant les travaux et en qualité d'actionnaire lorsque cela est nécessaire comme pour l'augmentation de capital, sans nous intégrer, bien sûr, dans la gestion quotidienne de la société.

Vous avez enfin traité de l'analyse de l'équilibre des termes de la désaffectation. Comme vous le soulignez, cette quantification, parce qu'il y a à la fois des enjeux stratégiques d'intérêt général mais également économiques, est délicate, nous vous avons fait part de notre analyse et de notre chiffrage dans les éléments qui ont été fournis le 7 juillet dernier, vous ne les avez pas trouvés satisfaisants, sachez que nous avons essayé d'être clairs et le plus transparents possible.

Au final, Monsieur le rapporteur, je me réjouis que vous ayez approuvé l'état d'esprit qui a présidé à l'équilibre de cet échange.

Pour conclure, Monsieur le rapporteur, je ne peux que reprendre la recommandation finale de votre rapport qui invite au vote de ce texte parce qu'il va permettre la réalisation d'un projet fondamental pour la S.B.M. et pour Monaco.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, en votant ce texte, c'est un signal fort de confiance que vous émettez dans cette société qui est un fleuron de notre Principauté, c'est également un geste fort pour son devenir qui est intimement lié à celui du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vais donner la parole à Monsieur le rapporteur, ensuite au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ensuite le débat sera ouvert.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre de ces commentaires, je ne rentre évidemment pas dans tout le détail et je préfère que mes collègues s'expriment parce que je pense qu'ils vont le faire sur la plupart des points que vous avez relevés.

Juste deux ou trois petites choses. Evidemment, vous le savez c'est un exercice de forme, si votre rapporteur partage largement le contenu de ce rapport d'autant qu'il en a rédigé l'essentiel il souhaite vous rappeler, si besoin était, que c'est un rapport qui n'est pas le mien, qui est celui de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avec ses bons et ses mauvais côtés. Donc, partageons les félicitations et partageons les critiques.

Deux points de détail sur le financement que vous avez relevés, effectivement, nous sommes arrivés à la bonne solution, on peut quand même dire que nous avons mis beaucoup de temps et que si nous avions pu arriver tout de suite à cette idée-là dont je pense que certains élus l'avaient évoquée relativement tôt, nous aurions pu compenser une partie de ces retards que l'on évoque aujourd'hui, mais c'est comme ça !

Sur la question des parkings, en revanche, sans entrer à nouveau dans le détail, je ne vous suis pas du tout, lorsque vous dites que rien n'a été dit à l'occasion de la dernière Commission Tripartite, bien au contraire, j'ai interrogé M. D. LAMBRECHT ainsi que le Président de la S.B.M. sur les éléments, justement en demandant si on pouvait disposer d'une étude justifiant le délai. Est-ce qu'on dispose d'une étude justifiant des pertes d'exploitation ou des surcoûts ? On nous a livré des éléments, je pense que le procès-verbal fera état que j'ai immédiatement contesté les éléments qui étaient livrés... nous avons même eu tous les deux un « petit échange » sur le sujet.

Je vous remercie, suite à la discussion que nous avons eue sur le sujet jeudi ou vendredi soir, d'avoir transmis, effectivement au Président du Conseil National, le courrier de la S.B.M. sur ce sujet. Je ne dirai pas que c'est exactement ce que nous attendions,

disons que ce sont les conclusions de la S.B.M.. A titre intellectuel, j'aurais aimé avoir le cheminement qui a conduit à ces conclusions, les études qui permettent de dire que construire un étage représente douze mois de délai, pourquoi prononce-t-on ce chiffre de 55 M€ ou 60 M€ que j'ai du mal à croire pour argent comptant. Mais, probablement ce sont les éléments que vous avez en votre possession et je ne peux qu'être satisfait de les avoir reçus.

Sur les conclusions et la schizophrénie, je dirais simplement comme on l'a dit à de nombreuses reprises hier et les jours derniers dans le cadre du vote du Budget Rectificatif, voter c'est finalement faire une balance entre des points négatifs et des points positifs, chacun fera son débat, le rapport dit simplement que la commission peut comprendre que certains élus trouvent qu'il y a plus d'éléments négatifs que positifs et prennent « au mot » le Président de la S.B.M., la commission s'est majoritairement prononcée pour un vote en faveur de ce rapport, c'est ce qui a été conclu.

Merci.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Nous examinons ce soir un projet de loi portant sur une désaffectation particulière : il s'agit de désaffecter une parcelle du domaine public de l'Etat au profit d'une société privée détenue à 69 % par l'Etat.

La Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers – on oublie toujours cette dernière composante du nom, elle est importante pour moi car elle symbolise aussi le développement du pays du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours. Cette société, donc, a plus de 150 ans et il n'est nul besoin de rappeler ici son rôle : une société intimement liée au développement et au rayonnement de la Principauté.

Ce projet aurait pu et aurait dû être présenté il y a plus d'un an dans la mesure où ce soir le plan de financement ne me paraît toujours pas abouti car, je cite une réponse faite à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale « la décomposition de l'endettement externe suivant les différents instruments n'est pas encore arrêtée à ce jour ».

Cette loi de désaffectation devrait donc permettre à la société de développer une activité extrêmement inventive et originale en Principauté : je veux parler évidemment de la promotion immobilière.

Malgré cette boutade et afin d'éviter tout malentendu, je pense cependant que le développement de ce projet est profitable tant pour Monaco que pour la société.

Pour Monaco en matière d'offre de bureaux et de commerces. Pour la S.B.M. en termes de revenus additionnels, de rentabilisation de son domaine foncier et de mise aux normes aux standards internationaux de son palace emblématique.

Le rapport fait en détail l'historique de ce projet et je ne ferai pas la genèse de la S.B.M. même si j'aimerais dire en prologue qu'au commencement étaient les jeux...

Les jeux qui furent une activité « vache à lait », laquelle pendant des années a fait vivre l'autre secteur « hôtels et restauration » au point d'en arriver au péché originel de gestion à savoir négliger pendant des décennies la rentabilité de ce secteur hôtelier dans la mesure où les flux financiers apportés par les jeux masquaient les problèmes de pertes et de rentabilité des hôtels et restaurants structurellement déficitaires au point d'en oublier qu'à travers le monde des hôtels peuvent aussi gagner de l'argent et dégager des profits.

Cependant depuis quelques années, la Direction a pris conscience qu'on pouvait aussi rentabiliser le secteur hôtelier à partir du moment où le produit phare historique pouvait donner des signes d'essoufflement.

Si je dis cela, c'est parce qu'il ne faudrait pas que demain l'activité immobilière devienne aux jeux ce que les jeux furent longtemps à l'hôtellerie. Il est extrêmement dangereux de couvrir les pertes d'une activité déficitaire par les flux financiers d'une activité florissante : à terme, la société, quel que soit son secteur d'activité, en paie toujours le prix.

J'insiste donc sur le fait que le secteur des jeux doit continuer à faire l'objet de toutes les attentions de la direction et que l'hôtellerie et la nouvelle offre immobilière devront se développer en bonne synergie et non pas aux dépens du cœur de métier de la S.B.M..

Cela étant rappelé, j'aimerais maintenant m'attacher à l'aspect financier de cette opération estimée à près de 700 M€, alors que le besoin de financement de cette société sur une période de 6 ans est estimé à 860 M€.

Le volet financier de cette opération soulève pour moi un certain nombre de questions...

Tout d'abord, je me suis toujours étonné que la S.B.M. soit cotée en bourse sachant que l'Etat – et c'est heureux – a toujours gardé une participation très majoritaire de près de 70 % et ce depuis 50 ans ! Quel est encore l'avantage pour cette société d'être cotée alors qu'elle ne fait pas appel aux marchés financiers ?

Nous le voyons encore ce soir, dans la mesure où l'Etat va exercer la totalité de ses droits préférentiels de souscription – à savoir 69 % – garantissant ainsi la totalité de l'augmentation de capital en attendant d'éventuels investisseurs qui pourraient reprendre une part des actions souscrites par l'Etat. Tout ceci est encore au conditionnel...

Quel est l'intérêt d'être coté si on ne fait pas de la croissance externe ? La cotation coûte cher, elle est contraignante, il y a très peu de titres en circulation, l'Etat a toujours voulu garder une indépendance de gestion. Quant à la valeur du titre, elle est, me semble-t-il, très en-deçà de la valeur intrinsèque de la société si on ne devait retenir que le patrimoine immobilier ou l'actif net pour sa valorisation.

Une société peut très bien lever des fonds sans passer par des marchés boursiers en faisant une augmentation de capital. D'ailleurs si la S.B.M. n'était pas cotée, il me semble que le calcul de la prime d'émission serait bien plus intéressant pour la société en cas d'augmentation de capital. Je ne fais là que livrer quelques réflexions très personnelles...

Mais *in fine* quel sera le coût de ces investissements pour l'Etat sachant que pour financer le projet, l'augmentation de capital serait de 200 M€ et ne couvrirait donc que le 5^{ème} du besoin de financement de l'opération ?

De plus, la couverture du besoin de financement repose aussi en grande partie sur les cessions de droit au bail des commerces et pour une part sur le cash-flow d'exploitation courante. Cash-flow qui ne pourra qu'être obéré par la perte d'exploitation liée aux travaux et donc à la perte d'activité induite par les chantiers. La fiabilité de cette ressource me semble donc extrêmement fragile.

L'Etat en son temps avait engagé le Fonds de Réserve Constitutionnel pour une opération immobilière privée en se portant caution irrévocable d'emprunts bancaires à hauteur de 200 M€, en garantissant la bonne fin de travaux estimés à 300 M€,

en payant au comptant pour 280 M€ – et ce 5 ans avant leur livraison – des appartements destinés aux Monégasques, je veux bien sûr parler de la Tour Odéon. Pourquoi ne pas le faire pour la S.B.M. ?

Ne pourrait-on pas dès lors se passer d'investisseurs pour l'augmentation de capital ?

A la question : Pourquoi l'Etat n'assume pas cet investissement sans dilution de capital ? La réponse donnée est que l'intégration de nouveaux investisseurs permettrait à la société d'engager des actions de développement ou d'ouverture à de nouveaux marchés.

Sur cette impérieuse nécessité de se développer à l'étranger, je ne peux que souscrire à 200 %.

Mais de quel type de développement parle-t-on sachant que la S.B.M. ne saurait investir sur ses fonds propres pour l'acquisition ou la construction d'un grand palace ou d'un casino dans une grande capitale par exemple ?

Il me semble que le développement qui devrait se faire à l'extérieur ne pourrait que prendre la forme de joint-ventures, de prises de participation externe ou de participations croisées. Il me semble que la S.B.M., forte de son expérience et de sa réputation mondiale dans le domaine des jeux et de l'hôtellerie de luxe, pourrait faire des apports en industrie, apporter son savoir-faire, son image, à défaut d'apports en capitaux sachant que les projets à l'international nécessitent des sommes colossales et que, nous le voyons ce soir, sa capacité d'endettement est limitée...

Je me pose donc ainsi des questions quant à l'opportunité de faire entrer un nouvel actionnaire à hauteur de 5 ou 10 % du capital de la société. Cet actionnaire minoritaire aura-t-il quelque influence sur la stratégie du groupe ? Le fait d'avoir une participation extrêmement minoritaire au sein de la société l'inciterait-il à ouvrir la S.B.M. à l'international ?

L'orthodoxie managériale dont pourrait faire preuve ce nouvel actionnaire – ou mieux encore qu'il serait en droit d'attendre – s'accordera-t-elle avec le rôle social et d'animation culturelle que joue cette société dans le Pays depuis toujours ? Le nouvel actionnaire s'accommodera-t-il de notre intangible principe de priorité nationale sachant que ce dernier est déjà de plus en plus mis à mal au sein de la société ?

Vous l'aurez compris, j'ai choisi de mettre l'accent sur le volet financier de l'opération, son financement, l'opportunité de faire entrer de nouveaux actionnaires

et la nécessité tant d'un redressement interne que d'une croissance externe.

Si les limites physiques de notre territoire ne peuvent qu'inciter la S.B.M. à se développer à l'extérieur, cette démarche et cette volonté ne pourront s'inscrire que dans une ligne stratégique claire et globale.

Toutes ces questions restent ouvertes et le Conseil National en tant qu'élément constitutif de l'Etat – Etat actionnaire encore largement majoritaire de la S.B.M. – est en droit de se les poser.

Je voterai en faveur de ce projet de loi car je pense que ces travaux seront à terme créateurs de valeur, d'emplois et donnera un nouvel élan de dynamisme à la S.B.M. et à ce quartier emblématique de Monte-Carlo que cette société a grandement contribué à faire connaître dans le monde entier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement partage très largement ce que vous venez de dire, Monsieur BURINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais m'efforcer de ne pas répéter un certain nombre de points que vous avez soulevés parce que nous partageons, bien évidemment, certaines des préoccupations que vous citez et en particulier, à titre personnel de par mon parcours et aujourd'hui en tant que Conseiller de Gouvernement je partage vos points de vue sur ce que devrait être le rôle des nouveaux actionnaires sur le fait que les montants qui devraient être engagés, notamment, pour le développement international sont sans commune mesure avec un certain nombre de montants que nous évoquons là et donc que la solution des prises de participation et des « *joint venture* » devraient être privilégiés.

La question de la cotation reste ouverte. Ce que je vois aujourd'hui c'est qu'effectivement une des réponses fortes qui a été apportée par le Gouvernement, vous l'avez vous-même souligné, consiste à souscrire l'intégralité de la part qui correspond à l'actionariat

actuel du Gouvernement et à se porter garant dans le cas où des pourcentages complémentaires d'actionnaires existants ne seraient pas souscrits.

J'ajouterais, concernant le rôle de l'Etat, vous mentionniez aussi le financement et les besoins qui ne seraient pas intégralement couverts ou l'augmentation de capital qui ne représentait qu'une portion minoritaire et le rôle de l'Etat concernant aussi la sous-valorisation de l'entreprise, bien sûr, nous la constatons aussi, nous estimons nous aussi que le cours de bourse ne reflète pas correctement la valorisation de l'entreprise et c'est pour cela aussi que, dans un premier temps, nous n'avons pas souhaité que des actionnaires autres rentrent au capital de la société. C'est pour cela que nous serons extrêmement vigilants une fois que l'augmentation de capital aura été souscrite à ce que les partenaires éventuels qui sont recherchés ne soient pas uniquement des partenaires financiers qui viendraient profiter de cette situation et de cette sous-évaluation ou sous-valorisation mais bien des partenaires qui pourraient faciliter cette ouverture à l'international, qui pourraient nous permettre de conclure des accords de participation ou des « *joint venture* » pour le développement de la société à Monaco mais surtout en dehors de ces frontières.

Voilà, il est un peu difficile pour moi de réagir à chaud sur votre exposé qui est extrêmement riche et détaillé, à part de dire que ces préoccupations, nous les partageons et que nous estimons y avoir en partie répondu par la prise de position qui a été la nôtre, qui a pu prendre un certain temps à « murer » mais je pense, arriver à cette conclusion qui est la bonne, nous en sommes tous convaincus, après avoir pris un peu de temps est certainement préférable à avoir sauté à des conclusions ou à être arrivés à des conclusions plus rapidement mais qui n'auraient pas été aussi favorables au développement de la société et à l'intérêt de l'Etat actionnaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vais donc ouvrir la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole sur ce sujet essentiel ? Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, moi aussi je suis d'accord avec les propos, bien entendu, du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais au risque de paraphraser les propos du Président

de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur le Ministre, moi je regrette quand même la gestion de l'affaire des parkings. Cela fait plus d'un an que le Président du Conseil National, qui est aussi le porte-parole de la majorité, n'a de cesse de demander la possibilité de rajouter des niveaux supplémentaires dans les tréfonds de l'ancien Sporting d'Hiver. Bien évidemment, vous nous apportez des éléments mais vous les apportez bien tard. Donc, depuis plus d'un an, un an et demi même, on aurait peut-être eu la possibilité d'y ajouter ces deux niveaux supplémentaires, certes avec un coût supplémentaire mais peut-être aurait-on pu éviter des désagréments que l'on va avoir maintenant du côté des Spélugues puisque c'est là que l'on aura les 400 places de parking supplémentaires.

Le problème est que l'on va rajouter un trou supplémentaire aux nombreux trous qu'il va y avoir dans les anciennes parties de Monte-Carlo, avec un certain nombre d'immeubles d'habitations à proximité des chantiers qui vont en subir les désagréments, voilà le souci.

Je suis désolé mais c'est vous qui allez supporter les conséquences des désagréments supplémentaires que va causer la possibilité de faire ce parking même si c'est, comme vous le dites, « en taube » et que techniquement c'est réalisable, j'espère, vous nous le garantissez, on verra bien. Toutefois, il y aura l'évacuation des gravats, bien entendu, avec une valse de camions, il y aura un trou en dessous du Sporting d'hiver et en plus, c'est moi qui vous l'ai demandé, j'espère qu'en même temps on arrivera à réaliser quelque chose sur l'Office du Tourisme, j'y tiens, et c'est maintenant qu'il faut le faire. Donc, allons-y ! Je ne serai pas l'empêcheur de tourner en rond mais bon... Vous voyez cela fait quand même beaucoup et j'espère que l'on n'aura pas trop de retours de la population qui risque un de ces jours de nous vilipender pour avoir engagé autant de travaux dans un même espace pour un certain nombre d'années.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je félicite Marc BURINI pour sa présentation, je trouve vraiment tout ce qu'il a dit très intéressant.

Une décision claire a été prise sur la destruction et la reconstruction du Sporting d'Hiver et de la plus

grande partie de l'Hôtel de Paris. Depuis 2011, le sujet a été présenté au Conseil National. Le Président de l'époque et vous-même, Monsieur le Président, ainsi que la plupart des élus ont félicité les architectes et les dirigeants de la S.B.M. sur les projets, qu'ils soient architecturaux, fonctionnels, patrimoniaux, révélés alors.

Alors ce soir, nous y sommes, comme la Toussaint se rapproche à grands pas je vais vous faire part de trois regrets qui ne seront pas, je l'espère, éternels.

Je regrette et je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, que ce vote intervienne après la fin d'activité de l'Hôtel de Paris car il me paraissait plus logique que la S.B.M. finalise son plan de financement avant le début des travaux. En effet, comment les dirigeants pourraient-ils terminer leur montage financier s'ils n'ont pas la confirmation de la maîtrise de toute l'assiette de réalisation des travaux ? Comment des investisseurs éventuels pourraient-ils se positionner sur une opération à six ou sept immeubles qui seraient construits ? Un périmètre mal défini interdit la prise de participation et la prise de risque financier.

Je regrette également – et j'en ai parlé hier soir lors de la motivation de mon vote négatif pour le Budget Rectificatif – que des retards soient éventuellement pris sur l'opération Testimonio II. Vous allez me demander quel est le rapport ? Ceux qui ne connaîtraient pas bien le dossier ne vont comprendre qu'avec mon explication. La parcelle désaffectée, jouxtant l'avenue Princesse Alice, va être utilisée pour construire le septième bloc remplaçant feu le Sporting d'hiver en échange de quoi la S.B.M. va donner un terrain localisé avenue Princesse Grace, en face du Bay Hotel, qui se trouve être dans l'emprise du futur immeuble Testimonio II. A Monaco comme ailleurs, rien ne se perd, rien ne se crée, tout s'échange ! Ces travaux concernant le logement des Monégasques n'auront plus de raison de traîner et devraient rapidement débiter.

Je regrette également que des élus majoritaires, dont l'un est en charge du logement des Monégasques, laissent planer un doute sur un vote négatif au sujet de cette loi de désaffectation pour gêner la Direction de la S.B.M., mais dans quel but ? Ils sont prêts à mettre en péril la construction de logements pour nos compatriotes et mettre en péril les finances de l'Etat car, si comme je le souhaite, le projet de la S.B.M. concernant l'extension de ces résidences hôtelières et les surfaces commerciales, transformées avec succès, les contributions de la S.B.M. au budget de l'Etat, aux organismes sociaux et l'embauche, ne pourront

que se développer.

Alors, de grâce, Messieurs de la majorité, rendez service à la S.B.M., à vos compatriotes et à votre pays. Votez ce projet de loi de désaffectation de façon unanime.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Le vote de cette loi de désaffectation est l'occasion de parler plus largement de cette opération d'envergure dont le coût, près de 700 M€, est à mettre en parallèle avec la valeur en bourse de la société, 825 M€, bien évidemment la valeur en bourse ne reflète pas forcément la valeur de cette société.

Je ne mets pas en cause le besoin de rénover l'Hôtel de Paris, ni l'intérêt pour la S.B.M. d'effectuer une opération immobilière, son nouveau pôle d'activité. Il ne faudrait pas que cette opération se fasse au détriment des pôles d'activité traditionnels de la société, l'hôtellerie et les jeux, avec des conséquences sociales négatives alors même que le climat social n'est pas bon et que la priorité nationale est bafouée. N'oublions pas que ce monopole d'état a bel et bien un rôle social important à jouer pour la Principauté.

On peut également s'interroger sur le timing de ces opérations. Alors que la Direction souhaite relancer les jeux avec le recrutement d'un directeur des jeux providentiel et la mise en place d'un plan jeux. Les quatre ou cinq années de travaux risquent de dissuader certains joueurs, dont peut-être les plus importants, de venir et qui pourraient ne pas revenir après les travaux.

Quant à l'obligation d'animation culturelle et la volonté de maintenir le cinéma dans le quartier, une solution a minima a été trouvée par le Gouvernement, dans des locaux de l'Etat ce qui exonère bien vite la S.B.M. qui participera, je l'espère, au financement du multiplex de Fontvieille. Mais là aussi, alors qu'on essaie d'inciter les résidents et les Monégasques à consommer en Principauté – je rappelle que la T.V.A. représente environ 50 % des recettes de l'Etat – ils risquent d'aller encore davantage en dehors de Monaco pour voir des films, passer une bonne soirée, et les habitudes prises sont difficiles à changer.

Je regrette bien entendu les déficits d'information des élus sur la S.B.M. en général, et sur le financement de cette opération en particulier. On nous a dit que l'on faisait un casting pour sélectionner des investisseurs privés avec les meilleures synergies possibles pour revenir à une augmentation de capital entièrement souscrite et garantie par l'Etat, c'est une bonne solution si celle-ci a été choisie.

Concernant le parking des Spélugues, il subsiste quelques incertitudes et doutes et pas des moindres. La faisabilité technique ? Que fait-on le cas échéant ? Le coût ? L'estimation de 40 M€ est peut être optimiste. La simultanéité des chantiers, celui de ce parking avec ceux du Sporting d'Hiver et de l'Hôtel de Paris et les conséquences sur la circulation dans le quartier et les autres désagréments. Ce parking aurait pu se faire dans un deuxième temps, non pas à la place mais en plus de l'extension des parkings des Boulingrins.

Je ne reviens pas sur la liste des excuses présentées par le Gouvernement pour essayer de nous convaincre que l'extension du parking des Boulingrins n'était pas possible. Le Ministre d'Etat se transformant en avocat du Président de la S.B.M..

C'est pour marquer ma désapprobation sur ces différents points que je voterai contre cette loi de désaffectation.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CROVETTO.

Qui souhaite à présent prendre la parole sur ce texte ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Voter, ne pas voter ce projet de loi ? J'avoue que cette réflexion m'anime depuis un moment et qu'elle déplace le simple aspect de savoir si je dois me prononcer en faveur ou contre cette désaffectation en ne tenant simplement compte que des aspects techniques, économiques, sociaux, environnementaux ou encore architecturaux de ce vaste projet.

En effet, concilier le statut de cadre de cette société, devrais-je dire cadre jeux, avec le statut de Conseiller National, n'a jamais été perçu comme pouvant être le

simple choix d'un compatriote préoccupé de l'avenir de son pays attiré par le goût de la chose publique, disons-le, tout simplement de la politique. Hélas, les faits sont têtus. Le passé témoigne d'interventions politiques en faveur des uns, au détriment des autres et les certitudes sont tellement ancrées dans les esprits qu'une liste corporatiste s'est créée en février 2013 pour se présenter au suffrage des Monégasques avec uniquement des employés de jeux ou retraités du Casino.

Pour autant, la légitimité que j'ai acquise dans les urnes ne saurait être mise à mal au principe d'un silence qui se voudrait plus de convenance que de conviction. Avant tout, ici ce soir, c'est l'élu, doublement intéressé par l'avenir de la société privée qui emploie le plus de salariés en Principauté et qui est aussi celle qui l'emploie qui s'exprime avec une sérénité d'autant plus assurée que M. Laurent NOUVION et sa majorité ont toujours indiqué que la conduite des affaires internes de la S.B.M. dépendait de la responsabilité de ses propres dirigeants.

Pour être honnête, je vous engage à relire les déclarations que j'ai faites en Séances Publiques la semaine dernière au sujet de la S.B.M., de sa situation sociale, de l'absence globale de respect de la priorité nationale. S'il fallait voter ce projet de loi en se basant sur ces seuls critères ou encore sur l'incertitude de l'avenir d'un plan jeux que nous attendons toujours, sur un projet de statut unique dans les jeux que l'on promet sans vouloir qu'il aboutisse, ou encore sur la cohésion de la majorité qu'il a fallu unanime pour arracher en catastrophe 400 places de parkings supplémentaires alors que chacun savait que c'était un point de blocage, pour nous autres élus, oui, pour toutes ces raisons de forme, de manque d'information suffisante de la Haute Assemblée, je m'engagerai volontiers à sanctionner ce projet de loi.

En revanche, force est de constater que la Société des Bains de Mer, grâce à ce projet pharaonique, confirme et assume désormais une troisième voie génératrice de recettes, en plus de ses deux activités historiques que sont les casinos et les hôtels-restaurants, avec le développement de la rente immobilière. Les résultats financiers du groupe présentés l'an dernier ont déjà été ventilés avec cette nouvelle orientation. L'Etat croit donc en ce projet puisqu'il souscrira sa part d'augmentation de capital à hauteur de 69 % et qu'il apportera en plus sa garantie en cas de non souscription des 31 % restants. Reste donc à convaincre l'ensemble des salariés – comme personnellement j'en suis convaincu – que ce projet est bon pour eux et

pas seulement pour les actionnaires ou pour les caisses de l'Etat.

C'est ici que se dessine le succès interne de cette redéfinition de la Place du Casino. Ainsi que je l'ai dit lors de la Commission Tripartite du 19 septembre dernier je suis convaincu qu'il faut faire de ce projet patrimonial un projet d'entreprise. Les dirigeants, l'actionnaire majoritaire, doivent engager leurs salariés en les associant à cette nouvelle stratégie. Il manque cruellement une âme à cette société. L'envie d'en être fier, d'en revendiquer son appartenance de se retrouver unis autour d'une idée, d'un état d'esprit.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, vous devez jouer tout votre rôle pour rassurer les salariés et vous engager avec les dirigeants de la société à soutenir l'intérêt de ce projet auquel tous ensemble nous devons croire. C'est le salarié que je suis qui vous le demande et qui a envie d'y croire tout en étant bien conscient des nombreux problèmes sociaux et stratégiques qui persistent et qu'il faudra bien finir par affronter. C'est l'élu qui votera en faveur de ce projet de loi ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BARILARO.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne parlerai pas du volet financier de ce projet de loi ni de la S.B.M. M. BURINI a dit ce qu'il fallait dire à ce sujet je crois, donc inutile de répéter.

Je vous le dis tout de suite je voterai en faveur de ce projet de loi, je le fais avec le cœur gros car je pense que la solution à laquelle vous êtes arrivés est loin d'être optimale. Deux niveaux supplémentaires de parkings me semblait être une solution de bon sens, de loin préférable à celle d'ouvrir un troisième chantier au cœur de Monte-Carlo. L'argument de la perte de temps ne me convainc pas, nous perdons par contre une occasion d'accroître notre capacité d'accueil. Peut-être aurions-nous pu faire les deux. Tout d'abord creuser deux étages supplémentaires et plus tard, en fonction de la demande, faire un autre parking sur les Jardins. Occasion perdue pour toujours.

Je le fais le cœur gros car nous avons perdu beaucoup de temps, un an environ, à négocier l'échange

de la parcelle de Testimonio. Ce temps perdu a coûté cher à la S.B.M., l'a empêchée de finaliser le plan de financement des travaux en cours et aux Monégasques car cela a retardé le démarrage du projet Testimonio. Au final, je vote pour, sans enthousiasme et pour une seule raison, les Monégasques ont le droit d'être logés dans leur pays et je veux que le projet Testimonio II démarre le plus rapidement possible. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Pour alléger mon intervention, je ne vais pas revenir sur les parkings ou la problématique du cinéma, je partage tout à fait les inquiétudes de la majorité.

Je voudrais évoquer dans un premier temps les nuisances induites par les travaux. Ce quartier va exploser de toutes parts : Hôtel de Paris, Sporting, la Régence, et on évoque à demi-mots d'autres sites potentiels dans le quartier... Quelles seront les conséquences de ces derniers sur la circulation, en tout premier lieu, du quartier bien sûr mais aussi, par conséquence, pour l'ensemble des quartiers, jusqu'à l'entrée dans Monaco depuis les communes limitrophes. C'est en fait le schéma global de circulation de la Principauté qu'il faut certainement revoir. Et quand on voit la difficulté d'entrer sur Monaco depuis l'autoroute ces derniers temps, je me dis que nous devons trouver très rapidement une réponse satisfaisante pour les salariés afin de permettre à Monaco de continuer à prospérer durant cette période de travaux.

Autre aspect des nuisances : quel sera l'impact sur la fréquentation du quartier durant les travaux, et surtout après ? Les conséquences peuvent être alors plus lourdes de conséquences, pour le quartier et toutes les activités présentes, même en dehors de la S.B.M... donc ce point est bien une priorité absolue !

Voter la loi de désaffectation, c'est nécessairement aussi s'intéresser à la stratégie de la société, en dehors des aspects liés au cinéma, aux travaux et leurs nuisances et leurs financements.

Faut-il rénover l'Hôtel de Paris ? Certainement oui, et je me pose surtout la question de pourquoi cela ne s'est-il pas décidé avant ? Fallait-il attendre les difficultés économiques chroniques rencontrées par la société pour se lancer dans de tels projets d'investissement ? Je note aussi que les travaux ne vont pas étendre la capacité hôtelière de l'établissement, elle devrait lui permettre d'optimiser son taux de remplissage et d'offrir le niveau de services que les clients de cette catégorie d'établissement sont en droit d'attendre à présent ; cela sera-t-il suffisant ?

Quelle destination pour les surfaces qui remplaceront celles du Sporting d'Hiver ? Il est certainement plus judicieux d'occuper le Carré d'Or avec des surfaces locatives, en lieu et place de surfaces de bureaux pour les services administratifs de la société. C'est du bon sens, je ne peux qu'appuyer ces décisions.

Voter la loi ce soir, c'est aussi inscrire dans la durée l'activité locative au sein de la S.B.M., c'est optimiser les actifs de la Société et l'aider à maximiser son exploitation.

Mais même si j'espère très sincèrement que la gestion locative rencontrera un franc succès, pour autant, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ne peut qu'appeler de ses vœux un plan de redressement global de la société, un plan qui intègre tous les secteurs : Casino avec l'intégralité des domaines de Jeux, Hôtellerie et Soins. Un plan qui soit un projet d'entreprise, dans lequel tous les salariés et les partenaires sociaux puissent se retrouver et se mobiliser pour la transformation de la société.

Car l'enjeu politique n'est pas uniquement la bonne gestion de la Société et le retour à la rentabilité. En tant que Président de la C.I.S.A.D., je ne voudrais pas que la recherche de l'équilibre économique à court terme se fasse au détriment des salariés et de l'emploi. Toutes les options doivent être développées, aucune ne pouvant remplacer l'autre. Il ne faut pas qu'une part du gâteau empiète sur l'autre, il faut faire grandir le gâteau, voilà l'enjeu. La relance du secteur des jeux est une impérieuse nécessité afin que les fruits de la croissance à venir puissent profiter avant tout à la première ressource que dispose la S.B.M. : ses salariés.

Fidèle à mes convictions politiques et à mon engagement, c'est au titre de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses que je tenais à faire cette déclaration.

A titre personnel cette fois, vous comprendrez que je ne puisse pas participer au vote de cette loi ce soir,

étant salarié par la société, cadre et proche de la Direction Générale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sujet est plein de paradoxes. La manière dont il a été géré peut justifier que des élus se prononcent avec un vote négatif. Négatif parce qu'il n'a pas été traité de manière claire et cohérente à l'égard du Conseil National pendant longtemps.

On peut cependant se réjouir de la reconstruction de l'Hôtel de Paris tant il est vétuste et décalé par rapport aux établissements de luxe sur le marché et que les salles nobles soient conservées même si cela complique la reconstruction.

On peut espérer que les immeubles génèrent des ressources à la S.B.M. qui a tout intérêt à se diversifier : jeux, hôtellerie, bureaux, commerces, appartements... Bien que regrettant que les façades ne soient pas de type belle époque pour s'insérer entre le Casino, l'Hôtel de Paris et le Café de Paris, j'ai bien entendu le responsable de la S.B.M. dire que les architectes essayaient d'aménager au mieux les façades de l'immeuble attenant à la Place du Casino. Je suis satisfait de l'engagement du Gouvernement et de la S.B.M., que les Jardins des Boulingrins seront reconstitués après les travaux. Paradoxe également, le Conseil National doit voter cette loi afin que la S.B.M. puisse poursuivre ses démarches auprès de potentiels investisseurs alors que le Conseil National préférerait voter cette loi après avoir eu connaissance de la globalité du montage financier mais on a bien compris le message et la nécessité. Des états d'âme, déceptions, reproches sur la méthode, tout cela ne justifie pas à mon sens le blocage d'un tel projet qui, je le pense, une fois réalisé, suscitera l'admiration de tous. C'est la raison pour laquelle je voterai ce projet de loi en espérant que le Gouvernement et la S.B.M. soient à la hauteur de nos espérances.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le sujet de la S.B.M. a toujours été un sujet particulièrement complexe à un tel point c'est que, parmi les élus, de même que l'on désigne des « spécialistes » de l'hôpital, des « spécialistes » de la finance, on individualise des « spécialistes » de la S.B.M.. Alors, je vous rassure tout de suite je n'en fais pas partie donc c'est de l'extérieur que je vous ferai part de quelques réflexions.

Sur le mode du financement, par exemple, je n'interviens bien sûr plus.

Les parkings, il est vrai que c'est un point qui ne peut que laisser perplexe un observateur lorsqu'on sait toute l'expérience que l'on a à Monaco de la complexité de revenir sur la construction d'un parking une fois qu'une réalisation est faite, qu'il s'agisse d'un immeuble ou de tel ou tel bâtiment. On ne peut pas imaginer que le Gouvernement n'ait pas évalué ce problème soigneusement, que la personne extérieure et non spécialiste de la S.B.M. se soit posé la question. La S.B.M. est un domaine particulièrement opaque, on le sait, très politisé et donc on a du mal, effectivement, à ne pas regretter que le Gouvernement, s'il a été – c'est une hypothèse, seulement dans certains points concernant ce projet – face à des situations délicates, pas comme il pourrait le faire dans bien d'autres cas, rapproché du Conseil National auprès duquel il aurait peut-être trouvé, effectivement, un appui utile, une consolidation de ses positions ? Cela est une simple réflexion.

En ce qui concerne le projet alternatif, je ne serai pas aussi négatif qu'un certain nombre de mes collègues. Les constructions « en taupe » à Monaco ont prouvé tout l'intérêt qu'elles représentent dans un territoire dont l'exiguïté est toute particulière, et ce projet n'est certainement pas dénué d'intérêt. De plus, – et c'est là une réflexion également pratiquement d'auvergnat, bien que je n'aie aucun rapport avec cette région de France – ce sera une source non négligeable, Madame, de rocher pour un autre projet qui se trouve à toute proximité. Vrai ou faux, en tout cas l'hypothèse est intéressante.

Sur le plan général, je considère que le projet d'une profonde rénovation du joyau hôtelier qu'est l'Hôtel de Paris n'a que trop lanterné et que l'engagement de la S.B.M. dans une diversification de ses sources de revenus, avec le projet immobilier sur l'emprise du Sporting d'hiver, s'inscrit dans une utilisation opportune de son très important capital foncier. En ce sens, à Monaco, elle ne fait qu'emboîter le pas à un processus qui a déjà été initié depuis longtemps par

bien d'autres acteurs économiques. Le mètre carré bâti étant la valeur qui, dans la dernière décennie, a connu la plus colossale plus-value.

Enfin, le contexte on ne peut plus complexe de la S.B.M. est certainement l'explication du parcours chaotique du projet évoqué par le rapporteur. Explication n'est pas excuse, même si l'on sait le caractère très polymorphe de cette complexité. Je pense avec une certaine nostalgie au vieux rêve qui fut celui d'une majorité du Conseil National de dépolitiser la S.B.M. entreprise qui s'est avérée plus difficile que de déminer en totalité le territoire du Cambodge. Là encore, j'estime que le Gouvernement, dont la tâche sur le sujet S.B.M. n'est certainement pas facile, pourrait parfois oublier courageusement l'omerta qui entoure ce dernier, et rechercher l'appui du Conseil National pour conforter ses prises de position les plus délicates. D'ailleurs, nous avons appris hier que nous disposons de compétences particulières en matière de lutte contre l'omerta. Plus sérieusement, cette démarche s'intégrerait parfaitement dans une concertation d'amont entre nos Institutions, concertation dont nous vous parlons si souvent.

Je ne suis pas pessimiste au sujet de ce grand et nécessaire projet de la S.B.M. et considère même que les remous, que sa réalisation ne manquera pas de créer, produiront un phénomène d'aspiration propre à forcer la résolution de problèmes sociaux dans lesquels nous nous enlisons depuis longtemps.

Je voterai donc cette loi de désaffectation, estimant que son refus par le Conseil National serait contraire à notre conception de l'essor économique de la Principauté, donc à son intérêt supérieur.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Le dossier de la S.B.M. est régulièrement source de préoccupations et de débats pour la Haute Assemblée, la preuve ce soir. L'affaire qui nous préoccupe ce jour est celle du vote d'une loi de désaffectation ayant pour objet la réalisation d'une opération immobilière en lieu et place du Sporting d'Hiver et des jardins attenants. Dans le même temps,

il est prévu la rénovation de l'Hôtel de Paris qui, il est vrai, en a bien besoin. Ce projet dont je ne remets pas en cause la légitimité soulève néanmoins plusieurs craintes. En effet, alors que l'on nous annonce la mise en place de mesures pour la relance des jeux et la recherche de nouveaux joueurs, on peut se demander quel sera l'impact de la réalisation de ces trois chantiers sur ces futurs clients. On peut se demander alors même qu'il existe déjà un climat social fragilisé, quelles conséquences auront ces chantiers simultanés sur le maintien des emplois ? On sait d'ores et déjà que les saisonniers ne seront pas renouvelés et l'on peut craindre que la situation se détériore encore, notamment dans les activités d'hôtellerie et de restauration. Et qu'en est-il de la priorité nationale ou qu'en est-il de la fameuse école des jeux ? Qu'en est-il encore du rôle social de la S.B.M. ?

La disparition du Sporting d'Hiver entraîne la fermeture du cinéma, nous l'avons largement évoquée, transféré dans les locaux de l'Etat avec, certes, une participation financière de la S.B.M. mais il faudra attendre l'extension du Centre Commercial de Fontvieille pour disposer à nouveau de grandes salles.

Je m'interroge également sur la solution adoptée pour augmenter la capacité en parking du quartier. Est-il bien raisonnable d'ajouter un chantier au chantier, je l'ai déjà dit, je le répète, est-ce techniquement réalisable ? Quel en sera le coût ? Quels impacts sur la circulation et le fonctionnement du quartier ? Enfin, qu'en est-il du fonctionnement global, du financement global de l'opération ? Où en est-on de l'augmentation de capital ?

Devant autant d'interrogations et même si, Monsieur le Ministre, vous nous avez donné quelques explications ce soir, je ne peux qu'exprimer mon désaccord, non pas tant avec le projet que je juge indispensable mais avec la façon dont il est mené pour une société qui me semble aussi essentielle pour Monaco que pour les Monégasques.

Aussi, symboliquement, je voterai contre cette désaffectation.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Qui souhaite prendre la parole à présent ?

Madame FRESKO-ROLFO, nous vous écoutons.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Je vais être très très brève. Le projet de la Société des Bains de Mer aura provoqué un grand émoi au sein de la population monégasque et aussi de ses résidents depuis qu'il a été décidé. Comment, en effet, ne pas s'émouvoir de la destruction du Sporting d'Hiver et par là-même d'un peu notre patrimoine culturel.

Loin de me situer pour ou contre, je comprends l'interrogation de beaucoup de mes compatriotes. Je comprends aussi leurs questions quant au cinéma qui a été déplacé à la Salle du Ponant. Je comprends leurs inquiétudes quant aux travaux et nuisances sur la Place du Casino.

En revanche, je préfère me projeter sur l'avenir et regarder la valeur ajoutée qu'amènera un tel programme. Valeur ajoutée car la prospérité de la S.B.M. profitera directement ou indirectement aux Monégasques. Valeur ajoutée car la S.B.M. contribue et contribuera au rayonnement de Monaco à l'international.

J'espère toutefois que le Gouvernement sera vigilant quant à l'emploi des Monégasques au sein de cette belle société car il n'y a pas que le secteur jeux mais beaucoup d'autres opportunités pour nos jeunes.

A cette condition, je voterai en faveur de ce projet de loi, de cette désaffectation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame FRESKO-ROLFO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet avant le vote ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Bien que je regrette que n'ait pas été étudiée d'alternative qui aurait permis de sauvegarder le Sporting d'Hiver ; bien que je regrette que la S.B.M.

ne soit pas dans une situation financière plus confortable avant de débiter ce gigantesque projet assorti de ces coûts ; bien que je reste particulièrement inquiète sur la baisse d'activité qui accompagnera ces travaux ; bien que je reste très préoccupée par la situation sociale de différents secteurs de cette société ; bien que je regrette de ne pas avoir une vision claire de la stratégie de développement de la S.B.M. dans ces activités historiques que sont les jeux et l'hôtellerie ou de son développement à l'international ; bien que je sois réellement soucieuse des embouteillages monstrueux qui découleront de ces travaux et qui obéreront profondément notre qualité de vie, je ne me sens pas de priver notre pays de ce projet. Pourquoi ? Parce que l'Hôtel de Paris a besoin d'être rénové ; parce que les sept immeubles représentent un projet réellement créateur de valeurs ; parce qu'à terme, ce projet immobilier génèrera des revenus substantiels pour la société et contribuera à son équilibre financier. Parce que si nous n'avons pas pu obtenir un ou deux niveaux de parking supplémentaires sous les sept immeubles, soit environ 150 places, ce qui aurait été nettement préférable, le Gouvernement et la S.B.M. nous ont proposé un parking de 400 places dans le virage des Spélugues avec la garantie que le chantier se déroulera en taupe, c'est-à-dire en souterrain donc sans trop de gêne supplémentaire pour la circulation. Parce que nous avons eu des garanties pour la création de deux salles de cinéma dans le centre de Monaco au sein du Théâtre Princesse Grace et ensuite d'un grand cinéma multiplex dans le Centre Commercial de Fontvieille. Parce que ce chantier ne pouvait pas être réalisé en deux temps avec d'abord la rénovation de l'Hôtel de Paris puis la construction des sept immeubles, ce qui aurait entraîné huit ans de travaux au lieu de quatre. Parce qu'il aurait été impossible de faire venir des clients haut de gamme dans un nouvel hôtel de grand luxe avec un prix de chambre correspondant, jouxtant un gigantesque chantier. Parce que si nous ne le votons pas, le projet sera de toute façon réalisé mais juste en moins bien, moins beau, moins agréable, moins rentable.

Pour toutes ces raisons je suivrai la recommandation de notre rapporteur qui appelle la majorité à voter en faveur de cette loi de désaffectation.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame ROSSI.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Je serai brève aussi. J'ai bien sûr compris l'intérêt pour Monaco d'un tel projet et donc l'importance de cette loi de désaffectation. J'ai aussi compris que ce projet ambitieux est porteur de valeurs et d'emplois. Alors, en parlant d'emploi je ne peux m'empêcher d'évoquer le problème que rencontrent les Monégasques mais aussi les entreprises monégasques en matière d'embauche ou de contrat au sein de cette société de monopole concédé. Alors, si cette société ne respecte pas la priorité nationale, mais qui va le faire ?

Mais revenons sur la loi de désaffectation, je ne comprends pas le manque de vision de ce projet en ce qui concerne les parkings, quel dommage de ne pas avoir prévu le nombre suffisant dès le départ !

Je regrette la méthode de communication sur ce projet des Boulingrins, cela a suscité depuis un an de nombreuses interrogations de la part du Conseil National. Je n'y reviens pas car elles ont été largement évoquées et de manière complète dans le rapport.

Alors, je suis pour sur le fond, mais contre la méthode. Ce soir je m'abstiendrai de voter cette loi.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame ROSSI.

La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement

mes chers collègues, chers amis du public et à la télévision.

La méthode, encore la méthode ! Monsieur le Ministre je n'en peux plus !

Je n'y reviendrai donc pas ce soir, mais le présent projet de loi illustre jusqu'à la caricature la méthode et la pratique du Gouvernement vis-à-vis de notre Institution.

Pour ce qui est du projet de loi, notre rapporteur a excellemment décrit par le menu toutes les vicissitudes qui nous ont amenés jusqu'à ce soir.

Si j'étais Alfred de VIGNY – rassurez-vous je ne le suis pas – je dirais :

« J'entends le son du cor le soir au fond des bois, j'entends les pleurs de la biche aux abois ».

J'entends du fonds de cet hémicycle monter le grondement de mes collègues, tout en retenue, mais puissant, j'entends monter la voix des artistes du pays, j'entends la mémoire effacée, j'entends l'histoire architecturale du pays, j'entends les pleurs du parking oublié, j'entends la voix cassée du cinéma, j'entends la voix des résidents et des autres, j'entends la voix de la raison économique, pas vraiment rationnelle, j'entends la voix de la raison sociale et pourtant, j'entends la voix du marché des jeux qui fleurit ailleurs, j'entends la voix de la finance exubérante...

J'arrête la litanie, au risque de devenir sourd !

Président de la Commission de la Culture et tu Patrimoine, j'ai aussi essayé de faire entendre ma voix.

Notre rapporteur a disséqué l'histoire du projet de loi et je la partage, mais ce soir, quitte à paraître un peu schizophrène, Doyen de cette Haute Assemblée par mon âge, je ne suis ni nostalgique, ni ancien combattant ! Je voterai donc pour ce projet de loi, malgré toute son histoire, malgré les embûches, malgré les maldonnes, dois-je dire les chausse-trappes ?

La décision étant maintenant prise alors, allons de l'avant.

N'ajoutons pas d'incertitudes et de retards supplémentaires à un projet lui-même incertain.

Maintenant, il doit réussir et donnons-lui les moyens à notre niveau et selon nos prérogatives

C'est nécessaire à notre pays, c'est nécessaire pour l'entreprise, c'est nécessaire pour les salariés.

Monsieur le Ministre, ce dossier était mal engagé, il nous faut l'entériner par réalisme, mais il illustre plus que bien la méthode unilatérale du Gouvernement vis-à-vis du Conseil National. Nous sommes très loin d'une saine lecture de notre Constitution qui dit ; je lis :

« Art 4 : Le pouvoir législatif est exercé par le Prince et le Conseil National »

« Art 66 : La loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National »

La volonté ! Mais comment peut-elle s'exprimer au travers d'une seringue ?

Ce soir je vote le projet de loi, mais demain sera un autre jour. Il ne saurait en être de même pour les futurs dossiers de ce type.

Je suis inquiet, je le dis simplement, car la manière dont s'est enclenché par exemple le dossier de l'incinérateur ou encore celui de Testimonio II, ne présage pas de bon augure pour la suite.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Il est vrai que le Sporting d'Hiver est un bâtiment qui n'est plus adapté sur le plan technique, mais il reste malgré tout le symbole d'une époque aujourd'hui révolue. Sa destruction, même précédée d'une soirée d'adieu, ne laissera personne indifférent. Il a fallu que le Conseil National réveille le Gouvernement pour éviter qu'il n'y ait plus de cinéma à Monaco car la S.B.M. ne l'avait pas prévu dans son projet de reconstruction. La détermination de la majorité Horizon Monaco l'a emporté et un cinéma a pu voir le jour à la place de la Salle du Ponant.

La nécessité d'augmenter la capacité du parking des Boulingrins a été aussi demandée par la majorité depuis plus d'un an. Vous nous proposez une solution de rechange avec la construction d'un parking avenue des Spélugues, je suis surprise que l'on puisse nous proposer une étude pour un parking de 400 places en une semaine alors que cela fait plus d'un an que nous attendons l'étude concernant les Boulingrins.

Les problèmes liés à la gestion de la circulation avec l'ouverture de ces deux chantiers m'inquiètent beaucoup et je pense à tous les Monégasques qui seront gênés pour se déplacer non seulement dans ce quartier mais dans tout Monaco en raison du trafic densifié que cela va engendrer.

La priorité nationale est toujours bafouée à la S.B.M. nous en avons eu encore la preuve lors de nos débats. Le Conseil National n'a pas été suffisamment informé et les réponses données ne m'ont toujours pas convaincue. La situation sociale de la S.B.M. est préoccupante à la veille de la fermeture temporaire

de l'Hôtel de Paris et en l'absence de vision claire concernant le plan jeux, contrairement aux annonces du Gouvernement et à celles de la S.B.M..

Il est certain que la rénovation de l'Hôtel de Paris, pour le remettre aux normes est nécessaire car le projet final sera porteur et créateur de valeur. Cette nouvelle orientation sera, je l'espère, une source d'emploi pour nos Monégasques. Même si je suis convaincue de la nécessité de ce projet qui aurait pu être techniquement plus ambitieux encore car la valeur qui se rajoutait, même si ce n'est que dans quelques années, me semble évidente.

Beaucoup ce soir ont exprimé leur regret comme moi et c'est parce que je sais que mon vote ne sera pas bloquant qu'en tant qu'indépendante je vote contre ce projet pour marquer mon désaccord sur la forme et sur le manque de considération à l'égard du Conseil National.

M. le Président.- Merci Madame AMORATTI-BLANC.

Qui souhaite prendre la parole ? Si personne ne souhaite intervenir nous allons passer au vote.

Monsieur STEINER, je vous en prie.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Même si la S.B.M., comme d'autres, est un des sujets récurrents de nos débats avec le Gouvernement, il est rare que cette société, devenue, à notre échelle, une institution, se voit accorder le bénéfice d'une Séance Publique exclusive.

L'Histoire avec un grand H comme j'aime souvent à le dire est d'humeur taquine, elle se plaît à jouer avec les hommes et les événements, se plaçant elle-même, allant parfois même jusqu'au pastiche.

Et si le projet de loi n° 921 que nous examinons ce soir est lié à la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, nous devons rappeler que ce n'est que la première étape qui devrait permettre les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Paris et le projet immobilier en lieu et place de l'actuel Sporting d'Hiver et leur financement, la société n'ayant plus depuis longtemps les moyens de ses ambitions, en partie par une augmentation de capital.

S.B.M., augmentation de capital, ces mots deviennent à eux seuls la machine à voyager dans le temps de HG. WELLS, et nous voilà projetés le 22 juin 1966 où sous la présidence de Joseph SIMON, siégeait MM. Charles BERNASCONI, Max BROUSSE, Charles CAMPORA, Louis CARAVEL, Paul CHOINIÈRE, Emile GAZIELLO, Edmond LAFOREST DE MINOTTY, Jean-Jo MARQUET, Jean-Louis MÉDECIN, Roxane NOAT-NOTARI, MM. Max PRINCIPALE, Charles SOCCAL et Jean-Charles REY, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, rapporteur du projet de loi tendant à assurer à l'Etat une participation à la S.B.M..

Il nous faut donc à ce stade définir la S.B.M. société privée ? Société publique ? La définition donnée par le Gouvernement dans le projet de loi de l'époque est d'une clarté absolue, je cite :

« La Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers (S.B.M.) est une société à monopole ; en outre les clauses contenues dans les actes de concession et le cahier des charges, en particulier le privilège exclusif qui est accordé par l'article 11 de ce cahier des charges, donnent à ces actes le caractère d'une concession de service public.

De plus, le second alinéa de ce même article 11 crée une commission dite de coopération, composée de représentants en nombre égal des pouvoirs publics et de la S.B.M., qui a pour mission d'étudier toutes les questions intéressant à la fois la société et la vie économique, financière ou sociale de la Principauté en vue de la coordination des buts à poursuivre. Cette clause souligne bien le rôle que la S.B.M. doit jouer dans le développement économique et social de la Principauté..... » et d'ajouter : « En fait, par l'importance et la nature de ses diverses activités, par le nombre de personnes qu'elle emploie, eu égard à la population du pays, par l'étendue et la situation de ses propriétés immobilières, la S.B.M. constitue un élément essentiel dans la vie de la Principauté, vie qu'elle est en mesure d'animer, ou au contraire de paralyser, suivant la politique qu'elle suit. Ces diverses constatations démontrent l'importance des prérogatives dont bénéficie cette société ; elles entraînent nécessairement en contrepartie des obligations de droit et des assujettissements de fait auxquels elle ne saurait se soustraire sans porter atteinte à la lettre ou à l'esprit de sa concession. ».

Qu'en est-il presque 50 plus tard, même si la situation n'est pas celle de 1936 où Charles BERNASCONI s'exprimait ainsi « Nous signalions certains actes de faiblesse de l'Autorité envers cette société, que nous avons rendue responsable par son imprévoyance, ses

fautes de gestion de la situation économique que nous dénoncions.... ». Cette motion a été prise à la suite de la communication au Conseil National, d'un document qui résumait les conclusions de la Commission Mixte Extraordinaire au cours de la séance du 13 juin 1935.

Ce document disait :

« La Commission Mixte Extraordinaire, préoccupée par la situation actuelle de la S.B.M., considère

- 1° qu'elle doit être immédiatement renseignée sur la situation financière exacte de cette société ;

- 2° qu'il y a lieu de s'opposer à tout emprunt ou mode de renflouement dont l'Etat n'aurait pas lui-même étudié et approuvé les conclusions ;

- 3° qu'il convient d'envisager, d'ores et déjà, pour ce renflouement, la substitution, dans des conditions de garanties à déterminer, du crédit de l'Etat, à l'intervention de tout nouveau groupe étranger ;

- 4° que, vu l'urgence, il est indispensable que le Gouvernement reçoive immédiatement mandat pour négocier avec la S.B.M., en accord avec la Commission Mixte Extraordinaire..... ».

Il faut rappeler qu'à cette époque le Gouvernement n'était pas actionnaire majoritaire de la S.B.M. et qu'un prêt important avait été contracté auprès de la société qui était au bord du dépôt de bilan.

Sentiment de déjà vu, de déjà entendu ?

1936 – 1966 – 2014, trois dates où se mêlent, vous me le concéderez, similitudes mais aussi différences. J'ai entendu réclamer dans cette enceinte la tête des dirigeants de la société, pourquoi pas celles du Conseil d'Administration, c'est le droit de tout actionnaire qui n'est pas satisfait de la gestion d'une société, à condition bien sûr qu'il rassemble les votes nécessaires à cette action.

Or depuis le vote de la loi tendant à assurer à l'Etat une participation à la S.B.M., qui est l'actionnaire majoritaire ? L'Etat !

Et qui participe au Conseil d'Administration ? L'Etat !

En effet, l'article 8 de la loi votée lors de la séance publique du 22 juin 1966 stipule : « Pour permettre au Gouvernement Princier d'exercer une certaine influence sur la société, il ne suffisait pas de lui assurer une part correspondant à un peu plus d'un tiers du

capital social ; il convenait dès lors de lui assurer par la voie législative un certain nombre de sièges au sein de ce conseil d'administration ».

Or, depuis plusieurs années, la société est déficitaire, déficit masqué par la vente des actions WYNN dont les vertus curatives de cet excellent placement ont permis de présenter aux actionnaires des comptes bénéficiaires, mais voilà, le stock à l'instar de notre capital foncier n'est pas illimité et s'épuise !

Depuis plusieurs années la priorité nationale à compétences égales n'est pas respectée à la S.B.M. qu'en est-il ? A l'heure où nous discutons, le chargé de la cellule de veille à la priorité nationale – que je salue ici, M. CROESI – défend avec impartialité et objectivité la priorité nationale, mais il n'est pas entendu dans les cas récents qui lui ont été soumis.

Depuis plusieurs années nous assistons à un lent délabrement d'un des fleurons de l'économie monégasque, de l'image même de Monaco !

Et l'article des derniers jours annonçant la vente aux enchères de certains biens mobiliers de l'Hôtel de Paris, même si les auteurs ont eu soin de rappeler qu'il en fût de même au Crillon et au Georges V, m'ont fait penser non sans une certaine ironie à celle du joueur qui tentant de se refaire, va déposer au clou ses maigres biens, dans l'espoir de se refaire. Peut-être un complément bienvenu au plan de financement.

Ces propos, vous me direz, sentent la nostalgie ? Je vous répondrai que la nostalgie, ça vient quand le présent n'est pas à la hauteur des promesses du passé.

Au-delà de la recherche des responsabilités, je rappellerai une fois de plus que l'Etat est l'actionnaire principal, et je ne peux m'empêcher de penser à cette Commission Plénière d'Etude consacrée au sujet S.B.M. d'il y a quelques mois où seule la Direction parlait alors que le Gouvernement restait coi ou s'abandonnait entre voisins de siège à l'art de la conversation particulière.

Monsieur le Ministre, mes chers collègues, le vote du projet de loi de ce soir, comme celui qui fut soumis à nos prédécesseurs en 1966 divise, mais engage le devenir de cette société, de son personnel, et de l'image de la Principauté. Je voterai ce texte car elle est l'image de la dernière chance, et que s'il faut sauver le soldat RYAN, il ne faut pas pour autant couler le Bismarck, mais je souhaite que nous gardions tous à l'esprit, majorité, minorité et Gouvernement ce que Max PRINCIPALE, à qui je porte encore une affection toute particulière, disait en 1966, je cite :

« En cette matière, et j'ajouterais comme en d'autres, le pouvoir d'appréciation ne saurait être contesté à ceux à qui incombe la responsabilité des choix qui conditionnent l'avenir du pays et à ceux qui ont reçu mandat de la collectivité pour la représenter. En termes plus précis, il s'agit de ceux qui, à Monaco, partagent le pouvoir législatif..., sur l'impérieuse nécessité d'assurer l'expansion économique du pays et l'amélioration de la situation sociale de ses habitants ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues.

Il y a deux façons d'appréhender une loi de désaffectation.

La première consiste à ne considérer que les éléments techniques directement en jeu, c'est d'ailleurs toujours ainsi que le Gouvernement nous le présente, nous avons encore pu le constater ce soir.

Je peux comprendre qu'on s'en réclame, j'irai plus loin, ce serait même, dans l'absolu la bonne façon de procéder, la bonne façon si nous vivions dans un monde où les Conseillers Nationaux n'auraient pas autant à batailler pour faire entendre la voix des Monégasques afin que le Gouvernement réponde à leurs justes aspirations... mais c'est un rêve, un rêve que je ne fais plus !

La deuxième méthode qui donne au vote de ces lois une dimension plus politique, part du constat simple mais hélas réaliste, que, comme l'a rappelé avec justesse notre Président pas plus tard qu'hier, en dehors des votes des lois de Budgets et des courtes périodes qui les précèdent, le Gouvernement est frappé d'hypoacusie allant parfois jusqu'à la cophose.

Ce cycle est en cela remarquable que rien ne semble pouvoir l'altérer, rien, en fait pas tout à fait.

En effet il suffit qu'arrive le temps de l'examen d'une loi de désaffectation, et le risque de son non-

vote, pour que, comme par miracle notre cher Gouvernement retrouve toute son acuité auditive !

Quel médecin ne rêverait-il pas de pouvoir guérir son patient par le simple énoncé de son traitement !

On le voit bien, et nous le savons tous ici chers collègues, les lois de désaffectation sont donc un levier puissant sur lequel le Conseil National peut s'appuyer pour mener à bien son programme politique, issu du choix des Monégasques.

C'est bien évidemment sous cet angle que j'ai choisi d'examiner le projet de loi soumis à notre appréciation ce soir. Car sinon, qui pourrait douter qu'une opération de promotion immobilière, réalisée dans le « Carré d'Or » de la Principauté ne puisse être rentable pour la société qui veut la réaliser.

Mais voilà, il ne s'agit pas d'une société quelconque, il s'agit de la Société des Bain de Mer. La S.B.M. est particulière. Particulière parce que le Gouvernement en est l'actionnaire majoritaire, particulière parce qu'elle bénéficie d'un monopole concédé, particulière parce que statutairement, la S.B.M. a un devoir d'animation culturelle, particulière parce qu'historiquement elle joue un rôle socio-économique important à Monaco et emploie, en particulier, de nombreux compatriotes dans le secteur des jeux depuis plusieurs générations, particulière enfin parce qu'elle participe à l'image et à l'attractivité de notre pays.

Mais, ne nous cachons pas derrière les déclarations politiquement correctes publiées dans les journaux, cette société, qui était jadis un des fleurons de la Principauté est depuis quelques années malade et c'est une maladie grave car elle touche tous ses organes.

D'abord son cœur de métier, les jeux, où malgré les engagements des dirigeants aucun plan de relance n'a vu le jour. Malgré la venue d'un Directeur des jeux étranger, le fameux plan « Renaissance » n'a abouti qu'à la création, par réaction, n'est-ce pas Monsieur ELENA, d'un mouvement politique corporatiste, et aussi à gaspiller encore plus d'argent.

Le secteur hôtelier, dont le navire Amiral, l'Hôtel de Paris n'est plus, depuis de nombreuses années, au niveau des standards mondiaux des palaces concurrents et dont le développement à l'international s'est révélé être un fiasco avec d'abord l'abandon du projet « JAWHAR à Marrakech en 2012 et, nous l'avons appris ces derniers jours, la fin de l'aventure aux Emirats Arabes Unis avec le non-renouvellement du contrat d'exploitation du MONTE-CARLO BEACH CLUB à Abu

Dhabi, seul établissement que la S.B.M. gérait à l'international.

Enfin, sur le plan social et des ressources humaines, où le laisser-aller des uns et l'inaptitude des autres, n'est-ce pas Monsieur le Président, ont eu pour conséquence le climat détestable et les mouvements sociaux que nous avons récemment connus.

C'est pour cela que je demande quand, quand le Gouvernement se décidera à enfin jouer son rôle d'actionnaire majoritaire en imposant sa feuille de route aux dirigeants de cette société et en exigeant d'eux qu'elle soit respectée ?

Que ce soit bien clair, c'est au Gouvernement que je m'adresse, c'est à lui que je demande des comptes, comme mon statut d'élu m'y autorise, à lui et rien qu'à lui.

Enfin, en ce qui concerne l'opération proprement dite, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement après avoir, avec les difficultés que mes collègues et moi-même avons eues à leur en faire admettre la nécessité, a préféré, plutôt que de réaliser deux étages supplémentaires dans le parking des Boulingrins, perdre à jamais cette possibilité et de nous proposer le projet sorti de nulle part, d'un autre parking sous les Spélugues, dont le coût, la faisabilité et le phasage sont pour le moins incertains.

Pourquoi rajouter un chantier à un chantier ? N'est-ce pas le chantier de trop, avec toutes les nuisances que cela entraîne, tant pour les habitants du quartier que pour la fréquentation touristique ? Et je n'ose imaginer les difficultés de circulation, avec en plus la noria de camions qui devront nécessairement dégager les déblais. A moins que justement, loin d'être une gêne, ces déblais ne soient en fait particulièrement recherchés.

C'est navrant d'avoir l'impression que pour une fois, le Gouvernement essaie de jouer son rôle d'actionnaire majoritaire pour défendre, nous l'avons bien compris, les intérêts immédiats de la S.B.M. et que soit au détriment de son rôle régalién, défense de ceux de l'Etat.

C'est pour cela que je me prononcerai contre le vote de ce projet de loi de désaffectation, d'autant plus que de la parole même du Président-Délégué de la S.B.M., celle-ci n'est pas nécessaire à la réalisation de l'opération qu'il a prévue.

Quant à ceux qui voudraient laisser croire que le vote de cette loi est indispensable à la réalisation de

l'opération Testimonio II, je répondrai seulement que je remercie le Gouvernement de n'avoir jamais mis cela en balance lors de la présentation de ce projet en Commission Plénière d'Etude car, bien évidemment, en cas de vote négatif de ce projet de loi, l'Etat pourrait enfin jouer son rôle régalién et son rôle d'actionnaire majoritaire en se portant acquéreur de cette parcelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA, je vous en prie.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, compte tenu de ma situation personnelle d'administrateur de base de la Société des Bains de Mer, je souhaite ne pas prendre part au vote de la loi. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie.

Avant de passer au vote, je vais dire quelques mots.

Effectivement, mes chers collègues, je vous ai entendu tous avec des arguments parfaitement défendables et des arguments tout à fait intéressants dans ce débat qui dure maintenant depuis près de trois ans, date à laquelle le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris et de la destruction du Sporting d'Hiver a été rendue public, je crois que c'était en janvier 2011.

Indubitablement le projet en question est créateur de valeur, il est intéressant, il représente une nouvelle activité, une sorte de rente foncière active pour la Société des Bains de Mer, mais il ne saurait en aucune sorte remplacer une activité historique des jeux qui non seulement a enrichi Monaco, a fait ce qu'est Monaco aujourd'hui depuis presque la fin du 19^{ème} siècle, avec tout le savoir-faire des familles des compatriotes, d'enfants du pays qui y travaillent et qui continuent à y travailler. Nous ferons tout, ici, au Conseil National pour que soit préservé ce remarquable savoir-faire de nos compatriotes au sein des jeux, dans ce qui reste aujourd'hui finalement on le voit dans les comptes chaque année, ce qui reste la quintessence vraiment des résultats et la seule façon pour la société de dégager des profits et des profits récurrents et importants. Quand on voit le développement de l'activité des jeux classiques, évolutifs et des machines

à sous partout dans le monde, et lorsqu'on voit le développement d'un certain nombre de casinos sur le plan international, on ne peut pas imaginer que Monaco qui est une destination à part dans le monde – c'est le cas de le dire sur ce sujet là – ne soit pas un produit d'appel remarquable.

Donc, je reste à ma place raisonnablement optimiste sur l'avenir des jeux et donc de la Société des Bains de Mer. Je l'ai déjà dit à Monaco, la Principauté ne peut pas aller bien lorsque la Société des Bains de Mer va mal. Et, ce soir cette loi de désaffectation, je remercie mon collègue le Vice-Président Christophe STEINER d'avoir fait un petit rappel historique, c'est toujours bien les rappels historiques, vous avez parlé de 1936 et vous avez bien fait parce qu'en 1936 la Société est passée près de la faillite pour imprévoyance pour employer un euphémisme et ensuite en 1966, 30 ans après, un certain nombre de personnes qui nous ont précédés, une union sacrée avec le Gouvernement Princier et bien entendu le Prince Rainier, ont fait en sorte de reprendre de contrôle de ce fleuron essentiel qui nous avait échappé.

Aujourd'hui, le vote de cette loi de désaffectation que je vais voter bien sûr, est une étape dans un processus complexe, un processus complexe qui, je l'ai dit tout à l'heure, a vocation à créer ce troisième pôle, mais M. BURINI l'a rappelé dans son intervention à la fois technique mais pleine de bon sens et pleine de références qui nous sautent aux yeux à tous, la création d'un troisième pôle d'activité ne peut absolument pas être utilisée pour compenser des carences de stratégie d'exploitation et de carences de stratégie de vision, notamment, dans le secteur des jeux. Cela n'est pas possible.

Alors, si les élus ce soir vont voter ce projet de loi malgré un certain nombre de votes contre et peu d'abstentions, je crois que c'est aussi pour faire comprendre qu'on ne peut ajouter à la situation délicate, financière, sociale, un chaos que je qualifierai de foncier, un chaos foncier dans le quartier et qui concerne, effectivement, ce projet que l'on nous a présenté.

Je ne rentrerai sur l'aspect esthétique et sur les jugements de valeur, c'est trop subjectif et ce n'est pas mon rôle ici.

Ce que je voudrais juste vous dire, Monsieur le Ministre, puisqu'effectivement vous êtes la courroie de transmission pour nous, incontournable, avec la Direction de la Société des Bains de Mer, un certain nombre d'administrateurs d'Etat siègent au Conseil d'Administration, doivent jouer leur rôle, et nous avons

l'impression que cette courroie de transmission – et nous l'avons vu de façon très précise sur les dix derniers mois sur ce sujet, comme sur d'autres, bien que sur d'autres sujets cela a bien progressé, je l'ai dit hier – a du mal à fonctionner. Elle a du mal à fonctionner parce que la Direction de la Société, on le voit dans l'ambiance qui existe aujourd'hui au sein de la Société des Bains de Mer sur le plan des ressources humaines, ne tient pas compte, ne tient aucun compte de ce que nous demandons, de ce que parfois vous, Gouvernement, demandez aussi. Or, ce statu quo ne peut pas continuer ainsi !

Alors, nous avons conscience de notre rôle et c'est pour cela que nous voterons ce projet de loi ce soir, mais ce n'est pas fini, ce projet de loi il est uniquement un principe pour désaffecter et pour donner la possibilité à ce projet d'être complet, d'être équilibré sur le plan financier, je vous rappelle que sans ce projet, un immeuble de bureaux ne pouvait pas être construit et malgré un certain nombre de déclarations malheureuses, pour employer un euphémisme, l'année dernière, eh bien sans cet immeuble de bureaux, manifestement, l'équilibre, l'économie générale du projet, serait remis en cause. Donc, outre les obligations statutaires de la Société des Bains de Mer, historique depuis la fin du 19^{ème} siècle, nous avons demandé et nous avons obtenu, effectivement, un parking dans un terrain dont le tréfonds appartient à la Société des Bains de Mer, je tiens à le dire, ce qui oblige l'Etat, le Gouvernement, à passer à terme, un accord avec les autorités de la S.B.M. pour pouvoir offrir en Principauté un parking public supplémentaire. Certains s'offusquent en parlant d'un chantier supplémentaire, quelle excuse ! J'ai 46 ans et depuis que je suis né je n'ai vu que des chantiers à Monaco. Il faut savoir ce que l'on veut. Nous sommes condamnés à avoir de la croissance afin de pouvoir avoir des salaires en hausse, un pays qui se porte bien, un marché immobilier aussi, nous l'avons vu avec les recettes exceptionnelles cette année, qui proviennent à 60 %, 70 % de la manne immobilière. Le grand avantage de ce parking, comme vous nous l'avez expliqué, Monsieur le Ministre, et comme vous vous y êtes engagés, tout est sur la table, dans les semaines et les mois qui viennent, est une façon technique d'intervenir, ce que les experts appellent « en taupe », je ne dis pas qu'il n'y aura pas de nuisances, mais vraisemblablement il y en aura moins que si ce terrain était éventré. Je fais confiance aux Services Techniques du Gouvernement, à Madame GRAMAGLIA et à l'ensemble des collaborateurs qui sont sous sa Direction et son autorité et, à vous, Monsieur le Ministre pour qu'au plus vite vous nous donniez les modalités, je crois que nous avons rendez-vous le 6 novembre prochain.

Je forme le vœu après ce long épisode parfois triste, parfois peu respectueux de la Haute Assemblée, que j'ai moi-même dénoncé au début de notre élection il y a 15 ou 16 mois et je n'enlève pas un mot à ce que j'ai dit à l'époque, il est vrai que nos rapports se sont normalisés avec la Direction de la S.B.M. ce qui n'empêche que nous avons de forts désaccords sur la stratégie, le manque de vision et particulièrement pour la partie jeux qui est et qui reste pour moi et pour nous, le fer de lance de la société.

J'espère que cette désaffectation sera le déclic là aussi qui nous permettra de sortir cette société fleuron de Monaco, ce monopole concédé de l'ornière financière et des difficultés sociales que nous connaissons, je suis très préoccupé sur la période que j'ai appelée « traversée du désert » qui s'annonce dans un mois ou deux pendant presque 36 mois, Place du Casino, qui est le cœur de Monte-Carlo et nous allons également nous retrouver parce que les modalités d'augmentation de capital vont passer par l'intermédiaire de la Commission de Placement de Fonds à laquelle les Conseillers Nationaux siègent, donc bien entendu, le sujet de la S.B.M., de ce projet et de la stratégie globale, ne fait que commencer.

Mes chers collègues je vous remercie, nous allons procéder au vote.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE UNIQUE

Est prononcée, avenue Princesse Alice, en application de l'article 33 de la Constitution, la désaffectation d'une parcelle du domaine public de l'Etat, en nature de voie publique, d'une superficie de 325,76 m², distinguée sous une teinte bleu hachurée rouge au plan numéro C 2014-0747 daté du 13 janvier 2014, à l'échelle du 1/200^{ème}, ci annexé.

M. le Président.- Je mets cet article unique aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Trois Abstentions

Cet article unique, et par conséquent, la loi sont adoptés.

(Adopté ;

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Thierry CROVETTO, Christophe ROBINO et Jean-Michel

CUCCHI votent contre ;

M. Jean-Charles ALLAVENA et Mme Valérie ROSSI s'abstiennent ;

MM. Thierry POYET et Pierre SVARA ne participent pas au vote ;

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie

LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION,

Bernard PASQUIER, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et

M. Christophe STEINER

votent pour).

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour de cette séance.

Je vous donne rendez-vous demain, à 17 heures, pour discuter du projet de loi portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, modifiée et dispositions diverses relatives à ces élections.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 25)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

